VILLE DE SAINT-QUENTIN

———

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020.

-=-

Rapporteur : Mme le Maire

Date de convocation : 27/10/2020

Date d'affichage : 09/11/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum :23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

———

Séance du 2 NOVEMBRE 2020 à 17h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Pascal TASSART représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

———

Le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2020 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 43 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20201102-50885-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 5 novembre 2020
Publication : 9 novembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Le Maire de Saint-Quentin certifie que les Membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du Code général des Collectivités Teritoriales, par lettre le 22 septembre 2020, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 22 septembre 2020 au 29 septembre 2020 .

Frédérique MACAREZ

Maire de Saint-Quentin

ORDRE DU JOUR

1	**CONSEIL MUNICIPAL**	Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
2	**CONSEIL MUNICIPAL**	Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020.
3	**CONSEIL MUNICIPAL**	Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.
4	**ADMINISTRATION GENERALE**	Rapport d'activités 2019 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
5	**ADMINISTRATION GENERALE**	Renouvellement de la convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat.
6	**ADMINISTRATION GENERALE**	Dénomination du pont surplombant la gare.
7	**CONSEIL MUNICIPAL**	Désignation d'un correspondant défense.
8	**CONSEIL MUNICIPAL**	Désignation du représentant du Conseil Municipal à Aid'Aisne.

9	**CONSEIL MUNICIPAL**	Réseau Villes Amies des Aînés - Désignation d'un représentant et d'un suppléant.
10	**FINANCES**	Attribution de subventions dans le cadre de Saint-Quentin Commerce 2019 -2021.
11	**FINANCES**	Taxe annuelle sur les friches commerciales pour 2021.
12	**FINANCES**	Adhésion à l'association "Villes et Villages où il fait bon vivre".
13	**FINANCES**	Convention de remboursement par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de travaux de démantèlement de l'ancien réseau Gaz de la Piscine Jean BOUIN.
14	**FINANCES**	Aménagements de réseaux électriques et téléphoniques par l'USEDA.
15	**MARCHES**	Prolongation et création de groupements de commandes.
16	**AMENAGEMENT ET URBANISME**	Cession d'une emprise foncière rue Arthur Gibert.
17	**AMENAGEMENT ET URBANISME**	Enquête publique de déclassement rue Adrien Nordet.
18	**ENFANCE JEUNESSE**	Accueil de volontaires en service civique pour la Ville de Saint-Quentin.
19	**ENSEIGNEMENT**	Accueil des Jeunes volontaires Européens - Convention de partenariat avec Europe Direct Hauts de France.
20	**POLITIQUE DE LA VILLE**	Rénovation du contrat de ville 2015 - 2020 - Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020 - 2022.
21	**PERSONNEL**	Modification du tableau des effectifs.

22	**ADMINISTRATION GENERALE**	Avenant n°3 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.
23	**CONSEIL MUNICIPAL**	Ouvertures dérogatoires des commerces 2021.
24	**CONSEIL MUNICIPAL**	Compte-rendu du Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.

- 28 septembre 2020 -

PROCES-VERBAL

Le lundi 28 septembre 2020,

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Maire.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, M. Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusés représentés :

Mme Frédéric ALLIOT représenté(e) par Mme Freddy GRZEZICZAK, Mme Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Louis SAPHORES.

Absent(e) :

Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvette LEICHNAM.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 40

Nombre de Conseillers votant : 43

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal. Je vais vous demander de conserver vos masques évidemment pendant l'ensemble de la séance. J'ai ce privilège d'être sans personne devant donc, pour faciliter les débats je pense que je serai plus compréhensible si je ne le mets pas, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je vais procéder à l'appel.

Délibération 1

CONSEIL MUNICIPAL
Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
Rapporteur : Mme le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner Madame Najla BEHRI comme secrétaire et Madame Fanny DEBOUDT, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

*

Mme MACAREZ - Le rapport n°1. Il s'agit de désigner le secrétaire et le secrétaire auxiliaire. Je vous propose de désigner Najla BEHRI comme secrétaire et Fanny DEBOUDT comme secrétaire auxiliaire. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 2

CONSEIL MUNICIPAL
Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020.
Rapporteur : Mme le Maire

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2020 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020.

Est-ce que vous avez des remarques sur ce procès-verbal ? Non. Nous allons passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 3

CONSEIL MUNICIPAL
Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.
Rapporteur : Mme le Maire

Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

Mme MACAREZ – Rapport n° 3. Il s'agit cette fois-ci du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 juillet. Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 4

ADMINISTRATION GENERALE
Rapport d'activités 2019 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
Rapporteur : Mme le Maire

La Communauté d'agglomération élabore chaque année son rapport d'activités qui doit être communiqué à l'ensemble des maires de chaque commune membre pour une information à leur conseil municipal, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document retrace les actions menées au cours de l'exercice 2019 dans le cadre des compétences de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

d'adopter le rapport d'activités 2019 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois tel qu'annexé au présent rapport.

*

Mme MACAREZ –Rapport n°4. Il s'agit de présenter le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice de l'année 2019. Ce rapport est présenté chaque année devant tous les conseils municipaux de toutes les communes de la Communauté d'Agglomération. Il a été également présenté lors du conseil de communauté de la semaine dernière. Il retrace l'ensemble des actions qui ont été mises en place en 2019 sous l'autorité de Xavier Bertrand dans le domaine notamment de l'habitat, de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, des déchets, de la politique de la Ville et des zones d'activités. Est- ce que vous avez des remarques ou des questions sur ce rapport ? M. Tournay.

M. TOURNAY – Merci Mme le Maire. Ce rapport est obligatoire, je n'ai pas pu intervenir au conseil d'agglomération dessus. Il faut quand même comprendre que l'on a que 4 jours pour voir l'ensemble des rapports et pour faire les choses correctement j'ai dû faire l'impasse mais je me rattrape ce soir. Donc ce rapport est obligatoire mais à mon sens il manque objectivement d'impartialité puisque sont éludés des points de dysfonctionnement. Je vais prendre 3 exemples pour illustrer mes propos. On parle de la BUL bien évidemment mais sans jamais faire état des multiples dysfonctionnements de la structure qui est gérée par un prestataire privé. Le constat est le même pour le transport de bus PASTEL, il n'y a rien sur le tarif élevé, rien sur le manque de bus le dimanche. Quant à la gestion de l'eau là encore il eut été judicieux d'au moins indiquer le prix moyen du m3 d'eau selon les zones du territoire, on pourrait rappeler quand-même que le prix avec des prestations différentes est 3,2 fois plus élevé à Saint-Quentin qu'à Jussy. Juste pour terminer je note que vous considérez l'extension du zoo au Parc d'Isle comme une « pépite du territoire » je vous cite. Pour ma part, enfermer des animaux exotiques ne devrait pas être un axe de fierté, et je note que votre slogan est « Une oasis de loisirs au cœur de la réserve naturelle ». Alors j'ai pris le Larousse et le Larousse nous donne 2 acceptions pour le mot « Oasis » : premièrement, îlot de terrain apte à la végétation perdu au milieu d'espace désertique. 2 : toute situation qui offre une détente, un repos, qui se présente comme une exception au milieu de ce qui est désordre. Alors à quelle acception du mot assez peu glorieuse pour le territoire voulez-vous faire référence, j'avoue que j'hésite. En conclusion c'est une jolie plaquette mais joliment partiale.

Mme MACAREZ – Merci. Mme Dujancourt.

Mme DUJANCOURT -Bonsoir, merci. Premièrement, je voulais remercier l'équipe municipale pour l'accueil qu'ils ont fait à ma situation de handicap dans la mairie, pour être dans cette salle des conseils ce soir, c'est très apprécié. Ensuite je voulais faire quelques commentaires sur ce rapport d'activité. Nous avons lu avec intérêt ce document et nous y avons relevé un certain nombre de points positifs comme l'amélioration énergétique des logements, l'accompagnement de projets innovants ou encore la volonté d'améliorer un plan climat. Cependant nous sommes étonnés par certains chiffres ou par l'absence de certains chiffres. Par exemple, nous avons relevé 11 640 demandes à l'Agglo j'écoute pour la question de l'eau et de l'assainissement. Quelles ont été les réactions et les réponses ? Vous citez aussi votre engagement envers l'enseignement supérieur mais nous ne trouvons aucun montant chiffré concernant ce domaine. Quelle somme l'agglomération de Saint-Quentin consacre-t-

elle à ce secteur que nous considérons bien sûr important pour l'avenir de Saint-Quentin ? Ensuite nous lisons dans ce rapport que l'agglomération a participé au fonds de solidarité et de logement à hauteur de 36 670€ pour le volet habitat, nous voudrions savoir en quoi précisément consiste ce volet habitat, comment se situe-t-il par rapport à la participation de l'agglo dans le budget global du FSL ainsi que la répartition de ces aides en termes de logement entre le loyer, l'énergie et l'eau. Concernant les subventions d'entreprises. Bien sûr on se félicite quand il y a des créations d'entreprises et des nouveaux emplois qui en découlent. Mais l'intérêt de ce genre de rapport est aussi de connaître le rapport entre les créations et le nombre de disparitions d'entreprises. Aussi vous parlez de 89 créations d'entreprises et nous aimerions savoir ce que cela fait avec le solde de fermetures des autres entreprises. En somme quel est l'accompagnement que vous proposez pour les entreprises qui ferment et on remarque aussi qu'il n'y a pas d'information concernant la situation économique des entreprises sur le territoire. Pourriez-vous nous en fournir dans le prochain rapport ? Ensuite nous voulions aussi avoir un point concernant l'économie sociale et solidaire, qui comme vous le savez est de plus en plus pourvoyeuse d'emplois elle aussi. Comptez-vous développer ou en tout cas soutenir cette nouvelle économie sociale et solidaire ? Nous voulions également revenir sur la question des transports collectifs. Vous parlez dans ce rapport des bus, nous aimerions savoir quelle est la répartition entre les différentes sources d'énergies utilisées par ces bus. Et nous aimerions finalement vous parler de la démocratie participative, qui vous l'avez sans doute remarqué, est l'un de nos fers de lance. Nous regrettons de voir qu'il y a uniquement une page dans tout ce rapport qui parle de la démocratie participative. Allez-vous appuyer ce mode de communication avec les Saint-Quentinois et les Saint-Quentinoises ? Voilà, c'est tous les points sur lesquels nous voulions revenir avec vous ce soir. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci. Je vais répondre sur les points que vous avez abordés. Plusieurs éléments, d'abord sur le développement économique. Le rôle de l'agglomération porte sur la gestion de ses zones d'activités et elle intervient également sur les sujets d'innovation. Nous vendons des terrains sur 7 zones d'activités présentes sur les territoires sur lesquelles nous avons un certain nombre de projets. Nous gérons également une pépinière d'entreprises dans laquelle nous avons un certain nombre de start-ups et dans laquelle nous accueillons une antenne de Euratechnologie qui est le format d'accompagnement des start-ups qui fonctionne très bien à Lille et qui a désormais essemé sous la volonté du Président de la Région sur Saint-Quentin. La politique de l'emploi ou de suivi des entreprises dans sa globalité reste bien une compétence de l'État, nous, nous intervenons sur des zones d'activités et sur des aides directes, d'ailleurs on en verra tout à l'heure au niveau de la Ville en ce qui concerne des commerçants. L'Agglomération sur les artisans, la Ville sur les commerçants. Au niveau des artisans 25 activités qui ont été accompagnées l'an dernier pour un montant de 68 000€ environ et nous avons il me semble voté la semaine dernière un certain nombre de subventions pour les artisans. Voilà sur la partie économique.
Sur la partie de l'eau pour répondre aussi à M. Tournay je le remercie la semaine dernière d'avoir indiqué tous les progrès qui sont faits dans la gestion de l'eau au niveau de la Communauté d'Agglomération sous l'impulsion à la fois de Jérôme LECLERCQ notre 1er vice-président et de Jérôme LASSEAUX le Directeur de l'agence de l'eau et de l'assainissement avec un très gros travail qui est fait. Nous avons beaucoup progressé l'année dernière et je veux le soulever sur le taux de rendement qui est passé de 70% à 78% avec 800 fuites qui ont été réparées et des investissements extrêmement importants. Sur l'eau, le prix est connu c'est 5,11€ TTC du m3 et la différence qui se fait avec les autres communes de la Communauté d'Agglomération dépend du niveau d'investissements qui a pu être fait dans le passé avec des atterrissages vers un prix de l'eau unique qui a été décidé et qui va se mettre en

route au fur et à mesure en fonction des investissements qui sont réalisés. Il ne s'agit pas de raconter d'histoire sur les sujets tels que l'eau ou même sur la voirie. L'eau paie l'eau et l'eau coûte cher, c'est un bien précieux. A chaque fois que l'on doit passer les canalisations (et en ce moment on a beaucoup de travaux dans la Ville et dans l'Agglomération) c'est 3 séries de tuyaux : l'eau potable, l'eau usée et l'eau pluviale. Evidemment ça ne se fait pas tout seul et cela coûte forcément très cher. Mais on progresse bien dans ce domaine et on va continuer les investissements.
Je voulais parler aussi des déchets ménagers pour dire que là aussi de gros efforts sont faits par la Communauté d'Agglomération avec beaucoup moins d'enfouissement. On est passé sur une année de 56% d'enfouissement à 44%, c'est tout à fait notable. Et, économies circulaires ou pas mais aussi une politique très importante, avec de la distribution de composteurs qu'ils soient collectifs ou individuels, un travail très important est fait en déchetterie pour le réemploi d'un certain nombre de déchets qui peuvent être triés, et sous l'impulsion d'Agnès Potel, là aussi, la lutte contre le gaspillage, le travail avec des associations locales ou des associations d'insertion également sur ce domaine-là.
Sur l'enseignement supérieur, nous n'avons pas de compétence dans ce domaine, c'est l'État qui la détient en lien avec la Région. En revanche on est très mobilisés pour coordonner l'ensemble des acteurs sur le territoire. Et vous avez vu dans le rapport d'activité que nous avons voté l'année dernière : un schéma local de développement de l'enseignement supérieur avec un beau travail qui a été fait, à la fois avec les établissements d'enseignement supérieur, que ce soit ceux de l'université, que ce soit les lycées mais aussi les représentants des entreprises ou des associations d'étudiants également. On a gagné entre 200 et 300 étudiants ces 4 ou 5 dernières années. C'est beaucoup et nous nous battons pour voir encore ce nombre progresser mais pas en faisant n'importe quoi, en ouvrant des formations qui correspondent soit au besoin des entreprises locales soit aux métiers qui sont en transformation. Et je donne toujours cet exemple, parce que c'est un bon exemple : dans les nouveaux niveaux de formations que nous avons créés avec l'INSSET, antenne de l'université, quand les étudiants sont diplômés, ils ont déjà obtenu leur CDI. C'est cela que l'on doit réussir à faire. En revanche, nous serons en appui dans la vie étudiante, dans le futur, puisque, ce n'est pas au rapport d'activité de l'année 2019, mais un des grands projets de la Communauté d'Agglomération pour ce mandat, c'est la reconversion d'une friche qui est à côté du campus universitaire dans le faubourg d'Isle où nous voulons voir un bâtiment de formation supplémentaire et ce matin nous avons reçu le Secrétaire Général aux Affaires Régionales (le SGAR) pour le sensibiliser à nos dossiers Saint-Quentinois : Maison de l'étudiant, résidence étudiante et également bâtiments de formations. Là par contre on aura un co-investissement sans doute à côté de l'État, de la Région et de l'Université également. Voilà pour l'enseignement supérieur.
Sur la question du transport. Là aussi c'est un point très important, l'Agglo est très mobilisée sur la question du transport. Je veux rappeler que nous y consacrons je crois plus de 7 millions d'euros. Je veux redire aussi, parce qu'on l'oublie souvent que les usagers n'en paient globalement qu'une faible partie puisque c'est 20% qui est pris en charge par l'usager et tout le reste est financé par la Communauté d'Agglomération et que nous avons des services qui fonctionnent bien, qui ont été mis en place ces dernières années. Je pense particulièrement au service Déclic PRO qui permet aux personnes qui travaillent tôt ou tard de pouvoir se rendre en zones d'activités ou en ville pour travailler. Je pense particulièrement par exemple au métier des femmes de service, quand on commence tôt il faut pouvoir aussi être transporté. Nous avons ce service Déclic PRO et je crois que son montant est de 300 000€. Nous avons également une convention sur le transport des personnes à mobilité réduite avec Andigo, là aussi c'est une délégation de service public et un engagement financier de la Communauté d'Agglomération qui est à hauteur de 700 000€. Sur le parc d'Isle M. Tournay, j'apprécie le

trait d'humour. On pourrait dire plein d'autres choses autour de l'Oasis. On est très fiers, d'abord d'avoir une réserve naturelle (celle-là on entre pas dedans), d'avoir ce parc d'Isle qui est vraiment un fer de lance pour l'agglomération, pour la qualité de vie de nos habitants au quotidien, qui peuvent aller s'y détendre, y faire du sport, se retrouver en famille et aussi pour les usagers de l'extérieur puisque toutes les villes n'ont pas un équipement comme le parc d'Isle en leur sein. Je veux tout de même rappeler que le parc d'Isle et je pense que l'on va encore progresser, c'est 500 000 visiteurs par an et c'est aussi un prix qui nous est revenu par Trip Advisor et le prix Trip Advisor c'est le prix des usagers, c'est ceux qui sont dedans qui attribuent ce prix. C'est tout à fait notable.
Enfin Mme Dujancourt, sur la démocratie participative, peut- être que ce n'est pas très développé dans le rapport mais je peux vous assurer que c'est très développé dans la réalité de la manière de fonctionner de la Communauté d'Agglomération avec un conseil de développement qui se réunit fréquemment qui est en cours de reconstitution puisqu'avec évidemment la nouvelle mandature qui s'ouvre nous aurons une nouvelle instance qui va se mettre en route. Nous avons le bus de l'agglo qui s'est transporté dans l'ensemble des communes ces dernières semaines. Nous avons eu des candidatures d'habitants qui sont représentatifs du territoire et ce conseil de développement est présidé par Laurent Proix qui a accepté de poursuivre la mission. Je pourrais aussi parler de la commission des usagers puisque nous avons une commission des usagers sur tous les services de proximité aux habitants au niveau de la Communauté d'Agglomération et puis ce n'est pas l'objet ici puisque l'on est sur le rapport de la Communauté d'Agglomération mais au niveau de la ville de Saint-Quentin je veux toutefois rappeler que nous avons 8 conseils de quartiers, 1 conseil municipal des jeunes très actif et je regarde Thomas DUDEBOUT puisque ces dernières semaines ils ont monté plusieurs opérations, 1 conseil de la vie associative, 1 conseil des seniors, bientôt 1 conseil de la vie environnementale sous l'impulsion de Michel MAGNIEZ, bientôt 1 conseil chargé du handicap, je cherche Sandrine DIDIER qui est là, tout cela va continuer à se renforcer dans le futur. Voilà pour les précisions que je pouvais vous apporter. Je vais soumettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 2 voix contre et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Délibération 5

ADMINISTRATION GENERALE
Renouvellement de la convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

Rapporteur : Mme le Maire

En application de la loi du 15 avril 1999 et du décret d'application du 24 mars 2000, la première convention de coordination entre la police municipale et la police nationale a été signée, pour Saint-Quentin, le 25 septembre 2000.

Cette convention est obligatoire dès lors qu'un service de police municipale est composé de plus de cinq agents.

Ce document précise la nature et les lieux d'intervention de la police municipale de Saint-Quentin, et prévoit de renforcer la coopération opérationnelle avec les forces de la police d'Etat.

Cette convention a été actualisée le 19 février 2014, et deux avenants relatifs à l'échange d'informations entre les services et à l'armement des policiers municipaux sont venus la compléter respectivement les 10 novembre 2014 et le 16 novembre 2015. Depuis, elle a fait l'objet d'une reconduction expresse en date du 30 mars 2017.

Arrivée à son terme en mars dernier, il vous est proposé aujourd'hui de la renouveler pour une nouvelle période de trois ans.

Le nouveau document reprend les missions effectuées par la police municipale, actualise les éléments relatifs aux modalités de coordination et d'informations mutuelles, ainsi qu'à l'armement de la police municipale.

La convention détaille un certain nombre de coopérations opérationnelles renforcées sur les transmissions d'informations, la prévention routière, l'encadrement des évènements et manifestations sur l'espace public, les opérations tranquillités vacances, les cérémonies patriotiques, la sécurisation des abords des écoles.

Elle prévoit la possibilité de mener des actions conjointes avec la police nationale en prévention des violences urbaines, en matière de sécurité routière, de prévention des vols par effraction ou des hold-up.

Le projet de la nouvelle convention de coordination est présenté en annexe du présent rapport.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

. 1°) d'approuver les termes de la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°5. Il s'agit de signer une convention avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur pour fixer le travail en commun de coordination sur les questions de sécurité, questions de sécurité qui sont très importantes pour nos concitoyens, qui relèvent

d'abord de la compétence de l'État, mais pour assurer la coordination quotidienne entre le travail de la Police Nationale et le travail de la Police Municipale. Je vais céder la parole à Freddy GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK- Merci Madame le Maire, mes chers collègues. Effectivement je voudrais d'abord souligner l'importance de cette convention de coordination entre à la fois la Police municipale et les forces de la sécurité de l'État. Madame le Maire vient de le rappeler cette convention de coordination est établie entre le Maire, le Préfet de l'Aisne et bien sûr le Procureur de la République. C'est une convention qui est obligatoire et renforcée puisque suite à une bonne, voire très bonne collaboration des services Police Municipale – Police Nationale c'est une convention qui est établie pour une durée de 3 ans avec normalement un diagnostic préalable qui est établi aussi également par un référent sureté. Puis cette convention fixe des priorités, elles sont au nombre de 7, c'est-à-dire la lutte contre les violences intra-familiales, la lutte contre les cambriolages, la lutte contre les attaques aux biens, la lutte contre l'insécurité routière, la lutte contre les atteintes à la tranquillité publique et les nuisances, la lutte contre les trafics et consommation de produits stupéfiants et enfin la lutte contre les pollutions. Alors je profite de la parole qui m'est donnée pour d'abord saluer particulièrement la collaboration exemplaire dans cette ville entre la Police Nationale et notre Police Municipale. Vous l'avez rappelé Madame le Maire, nous sommes particulièrement très attentifs à la lutte contre les atteintes à la tranquillité publique et également aux nuisances sur notre commune. Chers collègues, je voudrais juste vous rappeler que le Maire est l'autorité de Police administrative au nom de sa commune et il dispose de pouvoirs de police générale lui permettant de mener à la fois des missions de sécurité et de tranquillité et salubrité publique. Et c'est toujours bien de rappeler quelques chiffres, c'est aussi dans ce cadre pour assurer au mieux ses pouvoirs de police que la ville de Saint-Quentin investit chaque année plus de 3 millions d'euros. Nous allons continuer à agir mais continuer à agir je dirais à notre niveau avec la Police Nationale justement dans notre prochaine stratégie communale, j'ai demandé à nos services avec le concours du nouveau CILSPD (Conseil Intercommunal de La Sécurité et de la Prévention de la Délinquance) afin d'axer efficacement je dirais également nos moyens des chiffres issus des interventions de la Police Municipale et de la Police Nationale pour l'année 2019. Bien sûr selon les différents faits de délinquance qui ont été constatés. Les données 2019 de la Police Nationale c'est 3 062 actes de délinquance qui ont été enregistrés. Sur les données du CSU (Centre de Sureté Urbaine) nous avons 1010 infractions qui ont été constatées, 758 faits de voie publique, 102 interpellations en flagrant délit par signalement du CSU. Voilà l'importance des caméras de surveillance, je pourrais aussi peut-être ensuite vous donner quelques faits qui ont été relevés grâce aux caméras du CSU ; et puis 129 réquisitions judiciaires. Je dirais que la Police Municipale fait aussi des interventions dans divers domaines : les dépôts sauvages, les déjections canines, les services de la fourrière, les problèmes de voisinage et la sécurisation des cités scolaires qui sont chères à ma collègue Françoise JACOB. Mais je voudrais rappeler assez fortement ici, il ne faut pas se tromper, chacun son rôle, chacun sa place. Je rappelle et je le dis avec conviction à mon sens la Police Nationale à un rôle régalien. C'est à elle d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Donc je dirais c'est à l'État de donner des moyens à ses services et puis je profite aussi pour saluer tous ses fonctionnaires de la Police Nationale, nous savons tous que ses agents font un travail difficile, nous connaissons les risques, les dangers que les policiers encourent au quotidien parfois vous voyez dans la presse certains partent le matin et malheureusement ils ne rentrent pas chez eux le soir. Au niveau municipal, avec notre Police Municipale nous assurons pleinement notre rôle car Madame le Maire vous l'a dit, nous le pensons très fort, la tranquillité de nos concitoyens est et doit être une priorité majeure. Les Saint-Quentinoises et les Saint-Quentinois l'ont clairement exprimé lors de nos dernières rencontres, de nos derniers

échanges. Ils veulent tout simplement vivre dans une ville paisible. Alors nous avons pris des engagements et en tout cas je peux vous dire que ces engagements que nous avons pris nous les tiendrons. Je voudrais aussi dire que notre Police Municipale est un service de qualité, qu'elle est très engagée au quotidien pour la sécurité et la prévention sur notre ville et à mon sens, j'ai dit et je le rappelle elle doit être en complément de la Police Nationale. La sécurité est et doit rester une prérogative de l'État. Pour autant, il faut continuer à jouer notre rôle, nous nous engageons à développer une approche globale, à la fois de la prise en charge de la prévention publique mais aussi de la tranquillité publique. Vous l'avez bien compris, notre volonté est forte. Avec l'effort conjugué des services à la fois de la Police Municipale, de la vidéoprotection mais aussi des médiateurs, des ASVP, nous apportons chaque jour une réponse claire et efficace à la population. Je voudrais profiter aussi de vous donner quelques chiffres qui concernent les effectifs de notre Police Municipale, c'est 52 agents. 32 agents policiers municipaux professionnels, 6 agents de surveillance de la voie publique, 9 opérateurs de vidéoprotection, 5 agents administratifs ou techniques et bien sûr nos 149 caméras qui servent à lutter efficacement contre à la fois les incivilités et les nuisances du quotidien pour améliorer la tranquillité publique. Et je pourrais aussi dire un mot sur la sécurité routière pour répondre aux besoins de nos administrés. Je dirais pour conclure, Madame le Maire, mes chers collègues, notre premier combat, je le rappelle, est que l'État reprenne ses prérogatives. Que l'État redonne des moyens à la Police Nationale. Je sais Madame le Maire, vous avez rencontré le 22 septembre dernier le Ministre de l'Intérieur Monsieur Gérald DARMANIN pour lui demander encore une fois des effectifs supplémentaires à l'État. Je dirais que concernant cette majorité municipale, nous n'avons qu'une seule volonté, c'est de continuer à mener au mieux nos missions dans l'intérêt de la population et de garantir sa tranquillité. En tout cas vous pourrez compter sur moi.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup pour cet exposé. Olivier Tournay.

M. TOURNAY- Merci Mme le Maire. Mesdames et Messieurs les conseillers Vous l'avez dit ce document revêt un caractère obligatoire mais qui illustre parfaitement le glissement concret du service public de la Police de l'État vers les communes si elles en ont les moyens, bien entendu. L'article 17 de cette convention est assez éloquent puisqu'elle dispose que la Police Municipale pourra être saisie par le Centre d'Information et de Commandement aux fins de renforts des effectifs de la Police Nationale. En d'autres mots, puisque la Police Nationale perd depuis des années des moyens particulièrement en matière de personnel, l'État se décharge sur les communes. C'est une stratégie que votre famille politique Madame le Maire, a mis en œuvre et à laquelle vous souscrivez : 140 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés entre 2008 et 2012 sous la présidence de Nicolas Sarkozy et le gouvernement de François Fillon, dont 13 000 suppressions de postes de fonctionnaires de police et de gendarmes. Le commissariat de Saint-Quentin en avait d'ailleurs fait les frais sans que cela n'émeuve outre mesure la majorité municipale. Alors cette volonté de transférer cette prérogative de l'État vers les communes se poursuit puisque la loi de finance 2020 entraine la suppression de 2472 postes dans la Police Nationale et dans le même esprit, vous n'êtes pas sans savoir que la question du maintien de l'ordre est désormais une mission qui n'est plus l'apanage des compagnies républicaines de sécurité, mais de toute la Police Nationale. Cela veut dire que les effectifs des commissariats auront encore moins de temps à disposition pour les missions de Police Secours ou l'accueil du public. Vers qui va-t-on se tourner ? De fait vers la Police municipale, là encore pour les communes qui en ont les moyens. D'un pouvoir régalien de l'État qui doit assurer que la Police est une et indivisible, nous assistons à un désengagement vers les communes, cette tendance ne fait que s'accentuer. Je vous invite à lire le rapport parlementaire d'Alice THOUROT et de Jean-Michel FAUVERGUE, « le

continuum de sécurité vers une sécurité globale », c'est le titre de leur rapport, qui pousse à aller encore plus loin dans le transfert de prérogatives et c'est d'ailleurs ce qui se passe dans la ville de Nice qui se voit confier une expérimentation sur l'extension des compétences de sa police Municipale. Alors on attend avec impatience le livre Blanc sur la sécurité intérieure qui doit bientôt sortir, nous être remis et qui je l'espère nous éclairera sur la question mais nul doute qu'il ira dans le sens de ce transfert de compétences. Alors je l'ai dit, Madame le Maire ce désengagement, vous l'accompagnez. Vous savez entre autres, ce n'est pas la seule raison bien entendu que c'est électoralement porteur, il suffit de lire les enquêtes d'opinion. Tout comme vous portez à bout de bras, Monsieur GRZEZICZAK vient d'en parler, la très coûteuse vidéosurveillance pour laquelle il est difficile, enfin ce soir on a quelques chiffres, je pensais que l'on ne pouvait pas nous les donner, comme quoi tout est possible, sur les statistiques de la délinquance. Alors on nous dit 129 réquisitions, c'est bien ça monsieur Grzeziczak ? 129 réquisitions, l'an dernier de la Police Nationale. Si on les rapporte donc aux 3062 actes de délinquance cela veut dire que la vidéosurveillance est impliquée dans 2,3% des faits de délinquance sans que l'on puisse savoir s'il y a eu résolution du crime ou du délit. C'est-à-dire qu'on est typiquement dans ce que les sociologues notamment Laurent MUCCHIELLI ont pu calculer dans les villes où ils ont pu faire eux de vrais études, c'est-à-dire que la vidéosurveillance est marginale, 2% c'est marginal, alors bien sûr quand ça sert à quelque chose je ne vais pas dire le contraire, bien sûr qu'il peut y avoir des moments où cela peut servir, mais je pense vraiment, vraiment, que s'il y avait plus d'effectifs humains à Saint-Quentin, l'argent serait mieux utilisé. Alors en définitive, si le leurre sécuritaire continue d'œuvrer, leurre sécuritaire dans le sens où on a 2 polices et qui finalement n'ont pas les mêmes compétences qui sont sur un même territoire. Le désengagement de l'État lui est bien réel, et qui est-ce qui est perdant là-dedans ? C'est le contribuable. Qui s'acquitte de la même façon de l'impôt destiné aux forces de police et de gendarmerie Nationale et qui en plus au plan local doit s'acquitter d'impôts locaux donc destinés au développement des polices municipales. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Mme Saillard.

Mme SAILLARD – Merci beaucoup. Donc je ne ferais pas la polémique nationale et même européenne des causes de pourquoi il nous manque des policiers. En tous les cas la situation est grave à Saint-Quentin. C'est vrai que je la dénonce depuis 5 ans. Je vous félicite, votre évolution est satisfaisante et c'est vrai que nous voterons pour, parce que je me souviens des 5 dernières années. A chaque fois que j'abordais les problèmes sécuritaires on me faisait passer pour une nana complètement allumée, les problèmes n'étaient que dans ma rue, dans mes quartiers etc. et à chaque fois vous vous retranchiez derrière l'État, vous ne pouviez rien faire etc. et moi je vous répétais sans cesse que vous étiez quand même premier officier de police judiciaire et une de vos premières fonctions était la sécurité. Aujourd'hui vous en avez pris acte et on ne peut que s'en féliciter. C'est vrai que vous avez une vraie volonté d'agir, j'espère que ce ne sera pas que de la « com » et qu'il y aura des actes. Nous veillerons aussi à ce qu'effectivement la sérénité, la tranquillité reviennent à Saint-Quentin parce que même ces derniers temps là encore on a quand même eu des actes de braquages, de casses, qui ne peuvent pas donner une bonne image de Saint-Quentin et la rendre attractive. Donc évidemment nous sommes ravis de votre changement d'orientation, vous avez pris ce problème à bras le corps, on s'en félicite et nous voterons pour.

Mme MACAREZ - Le sujet de la sécurité est un sujet extrêmement important dans la vie quotidienne de nos concitoyens. Nous rencontrons fréquemment des victimes sur différents faits, on essaie d'être le plus en lien possible avec la population avec Freddy GRZEZICZAK

et tout acte de délinquance pour la victime est traumatisant. Il est évident que sur la sécurité il faut des moyens proportionnés aux situations que l'on vit. J'échange beaucoup avec les Maires, globalement en France et tous vivent la même situation de difficultés sur les questions de sécurité en raison du désengagement successif de l'État qui effectivement a bien envie de se reporter sur les collectivités. Il faut encore que les collectivités aient les mêmes moyens pour pouvoir assurer, et ce n'est pas les mêmes missions la Police municipale que la Police Nationale. On a aujourd'hui 2 visions de ces questions-là, et c'est partagé, discuté entre les Maires : des Maires qui veulent prendre plus, l'exemple de Nice a été cité par Olivier TOURNAY et des Maires qui veulent faire leur travail au titre de la Police Municipale mais qui considèrent que les faits importants de sécurité c'est bien le rôle de l'État. Cette majorité fait partie de cette deuxième tendance, parce qu'engager plus de moyens de la collectivité ne produit pas plus de résultat puisque l'on a un désengagement plus important de l'État. Donc il faut d'abord obtenir des moyens supplémentaires. Je crois que j'ai écrit à tous les ministres de l'Intérieur qui se sont succédés depuis que je suis Maire, et je peux vous dire qu'il y en a eu. La semaine dernière, Freddy GRZEZICZAK l'a rappelé j'ai eu l'opportunité de pouvoir échanger vraiment longuement avec le ministre de l'Intérieur. J'espère et en tout cas il a été très à l'écoute, qu'il a compris le message de ce que l'on vit sur un territoire comme Saint-Quentin. Je le dis aussi pour les policiers nationaux, là aussi cela a été rappelé par Freddy GRZEZICZAK, vous savez quand vous devez intervenir et que vous n'êtes pas suffisamment nombreux ce n'est quand même pas simple. Et quand la justice n'a pas non plus tout à fait les moyens d'aller vite pour sanctionner, ce n'est pas toujours très drôle de courir, si derrière, la personne est dehors. C'est un problème global. Et il faut impérativement que l'État mette plus de moyens sur ces questions. Je redonne un exemple sur le commissariat de Saint-Quentin, 7 départs depuis le début de l'année non remplacés. Est-ce que c'est à la Ville de se substituer ? Non. En revanche nous sommes tout à fait prêts à prendre notre part et c'est notre responsabilité aussi. C'est le sens de cette convention, Mme Saillard vous vous trompez, nous avions déjà une convention de coordination. Les conventions existent depuis longtemps, elles sont réadaptées parce qu'elles n'existent pas en tout temps et c'est tous les 3 ans que nous rediscutons des priorités en fonction de ce que l'on vit aussi sur un territoire parce qu'il y a un diagnostic de sécurité qui est fait bien évidemment. C'est vraiment pour nous un sujet très important sur lequel il faut être soudé, se mobiliser et obtenir de l'État plus, plus pour nos concitoyens, plus pour nos policiers nationaux, plus aussi pour que nous ayons plus de temps à consacrer sur des petites incivilités qui sont aussi le rôle de la Police Municipale. Je voudrais revenir également sur la vidéoprotection. On a toujours ce débat sur les chiffres avec M. TOURNAY. On a accès à quelques chiffres de la Police Nationale, que l'on n'a pas le droit de divulguer mais on n'a plus tout à fait accès à tout ce que l'on avait par le passé. Depuis la réforme de la statistique en 2016, il est dit que maintenant tous les mois on aurait des statistiques nationales, on va voir. Nous, ce que l'on peut vous donner, c'est les chiffres que nous avons de nos propres statistiques au niveau de la Police Municipale et globalement du nombre de faits sur la circonscription de Saint-Quentin en termes de Police Nationale, donc le chiffre a été rappelé celui-là est de 3 000. Après sur le détail, sur plein de choses on ne voit pas clair. Sur les chiffres de l'État, je le dis franchement, on ne voit pas clair là-dessus, en revanche je veux revenir sur la vidéoprotection puisque c'est 129 réquisitions mais c'est surtout 1 000 infractions qui sont repérées dont 129 donnent lieu à réquisition de la Police Nationale. Pour les infractions qui sont repérées il y a traitement qui peut être fait par la Police Municipale en direct, un traitement qui peut être fait par la Police Nationale en direct que l'on saisit ou même par des forces de secours également. La vidéoprotection je trouve que c'est vraiment utile, il faut utiliser tous les outils qui peuvent être à disposition. Les hommes d'abord, évidemment les hommes d'abord. Les hommes bien formés, parfois les brigades, je pense aussi aux brigades canines de la Police Nationale, c'est extrêmement utile. Les services

de prévention. Je pense particulièrement aux médiateurs, aux éducateurs, aux politiques présentent dans les différents quartiers parce que cela joue aussi. Et la vidéoprotection, et Luc FETON, le Directeur de la Sécurité est présent dans la salle, maintenant il n'y a pas une journée où on ne fournit pas des informations extrêmement intéressantes à l'État. Et d'ailleurs c'est assez étonnant, c'est pas parce que l'on met des caméras qu'ils disent « On va aller faire ailleurs parce qu'on sera vu » non, ils continuent quand même sous les caméras, et je peux donner plein d'exemples assez précis : il y a à peu près 15 jours, vol de nuit en centre-ville, cambriolage dans un commerce, le dépôt de plainte se fait, on recherche aux caméras, on tombe sur le « gugus » qui était bien connu des services de police qui est passé au tribunal derrière, je ne vous dis pas la suite parce que je vais m'énerver sinon. Le 19 septembre il se passe aussi un fait rue du Docteur Bourbier avec une agression, on fait la relecture du CSU, on voit l'individu, on peut donner le signalement et on peut aussi permettre à la Police Nationale de faire après le traitement judiciaire avec des images qui sont une preuve, et c'est extrêmement important. Le 11 septembre, vol d'un sac dans une Ford, près de la rue de la Comédie, là aussi on a les images et on peut fournir à la police. C'est tout ça qui fera que l'on pourra y arriver sur les questions de sécurité, mais il faut d'abord que l'on puisse travailler sereinement avec l'État, qu'il prenne le sujet avec sérieux. On avait eu ce débat déjà au moment des cambriolages dans les pharmacies en début d'année. Nous avions été voir Madame le Sous-Préfet. Les réunions c'est bien mais s'il n'y a pas d'hommes sur le terrain cela ne sert à rien, si l'on n'a pas les moyens…, Il n'y a rien qui m'agace plus que quand on nous dit « on a appelé le 17 ils nous ont dit « il n'y a pas de patrouille » ». Alors on fait comment ? Non ce n'est pas acceptable. La question de la sécurité est une question sérieuse qui doit être bien traitée, évidemment pour notre part, évidemment on en fait beaucoup, je vous rejoins Monsieur Tournay, on en fait beaucoup mais en même temps je ne peux pas rester sans rien faire quand je vois nos concitoyens qui sont parfois dans la difficulté et on doit évidemment apporter une réponse. Donc mobilisation sur les questions de sécurité et conventionnement parce qu'il nous faut un cadre légal pour travailler avec la Police. Merci. Monsieur JAN.

M. JAN – Merci Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. Puisqu'il est question de sécurité des Saint-Quentinois je me permets de soulever une question : depuis le début de la crise Covid, les mesures contraignantes se suivent portant atteinte aux libertés les plus fondamentales et du temps aussi qui est demandé à la Police Municipale et Nationale. Je reconnais que jusqu'à maintenant, contrairement à d'autres responsables politiques vous n'avez pas joué le jeu de la surenchère. Les Saint-Quentinois ont été épargnés de couvre-feux et d'autres décisions liberticides sans aucune utilité sanitaire démontrable. Le climat de tension et de peur est suffisamment exacerbé pour ne pas en rajouter. Vous semblez aller en ce sens contentant d'appliquer les mesures venant d'en haut, sans les commenter. Le Préfet de l'Aisne M. Ziad KHOURY a décidé d'imposer le port du masque dans tout le centre-ville. Le périmètre s'étend du boulevard Henri Martin au Quai Gayant et du boulevard Victor Hugo au boulevard Gambetta. Une bien vaste zone. Je ne débattrai pas ici de la pertinence du port du masque dans tel ou tel lieu fermé mais il ne faut être un grand scientifique pour mesurer l'absurdité du port du masque à ciel ouvert, dans des rues faiblement fréquentées. Cette mesure apparaît aussi injustifiée qu'inefficace pour lutter contre un virus mais en revanche très efficace s'il s'agit de renforcer une campagne de peur et d'oppression. Cette politique est dangereuse y compris sur le plan sanitaire. Pendant le confinement le taux de renoncement aux soins même les plus importants a atteint 30 à 60%, quantité d'examens graves, dépistages de cancers par exemple, d'opérations nécessaires ont été reportés. Les chiffres de mortalité s'en ressentent déjà. Sauver des vies et garantir les libertés fondamentales, ce n'est pas contradictoire. Pensons à nos anciens en EHPAD laissés à

l'isolement et à l'abandon. Madame la Maire, les personnels de l'hôpital, leurs syndicats mais aussi les médecins de ville nous alertent depuis des mois, des années sur la dégradation de l'offre de santé. L'organisation actuelle de l'hôpital public.

Mme MACAREZ – Ce serait bien que ce soit en rapport avec la délibération Monsieur Jan. Si vous avez une question, je vous inviterai à vous conformer au règlement intérieur.

M. JAN – Je déborde un tout petit peu mais je pense que l'heure est assez grave pour me le permettre un tout petit peu. Que Madame BUZYN ait le courage de reconnaître ses hésitations et ses erreurs de revirement.

Mme MACAREZ – Venez-en à la question s'il vous plaît en lien avec la délibération. Merci.

M. JAN – J'y viens. Et des dizaines de milliards d'euros déversés pour aider tel ou tel secteur économique. Dans cette situation extraordinaire je vous demande d'intervenir pour l'assouplissement des mesures préfectorales relatives au port du masque mais aussi pour la santé des Saint-Quentinois d'établir un diagnostic de l'état de l'offre des soins publics et privés de l'encadrement médical des EHPAD dans notre ville.

Mme MACAREZ – Vous savez M. Jan, je ne vais pas me faire le commentateur permanent dans une crise sanitaire pour laquelle personne ne connaît vraiment comment fonctionne ce virus ni ce qui va se passer dans les mois qui viennent et je crois que l'on doit tous s'efforcer de faire du mieux possible. Ici effectivement il y a un arrêté de port du masque, globalement je crois que l'on bosse tous, toute la journée on met le masque, quand on doit aller dans les commerces on doit porter le masque, quand on est dans la rue autant le conserver, si on prend les transports en commun de toute façon on a le masque. Je veux bien que l'on passe notre temps, comme le font sur les plateaux télé un certain nombre de personnes, à commenter, à dire « y a qu'à », « faut qu'on », « faudrait faire ci », « je suis plus malin » « patati, patata », ce n'est pas comme cela que l'on va s'en sortir. Je crois qu'il faut essayer d'avancer au quotidien, en fonction des informations que l'on a. Je parlerai tout à l'heure de là où l'on en est sur le plan sanitaire, avec l'esprit de responsabilité et en acceptant avec humilité que l'on ne sait pas tout et que l'on fait du mieux que l'on peut. Alors oui, c'est contraignant de mettre un masque, oui il y a un certain nombre de mesures qui sont prises, je pense à nos agents, ce n'est pas très facile non plus. Mais on essaie d'agir en faisant du mieux que l'on peut. Et les plus malins qui savent si le masque c'est bien et ce n'est pas là, on verra à la fin du bal, c'est là qu'on paie les musiciens. Merci. Nous passons aux votes sur cette convention de coordination. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 4 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 6

ADMINISTRATION GENERALE
Dénomination du pont surplombant la gare.
Rapporteur : Mme le Maire

Jusqu'à présent, le pont surplombant la gare n'a jamais été associé au nom d'une personne qui a pu marquer l'histoire de France.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal, en accord avec la famille, d'adopter pour ce pont la dénomination de :

« Pont Jacques CHIRAC »
Président de la République de 1995 à 2007

Jacques CHIRAC a marqué l'histoire de France, lui qui a exercé durant plus de 40 ans au sommet de l'Etat, les plus hautes responsabilités.

En 1995, les Français lui avaient témoigné leur confiance en faisant de lui le 22ème Président de la République, confiance qu'ils lui avaient renouvelée en 2002 en le reconduisant à la tête du pays.

Homme de convictions porté par des valeurs humanistes, viscéralement attaché à la paix, il s'était opposé aux Etats-Unis, en 2003, en refusant que la France prenne part à la guerre en Irak.

Ecouté et respecté sur la scène internationale, Jacques CHIRAC incarnait une France humaine et déterminée.

Homme politique mais également homme de culture, Jacques CHIRAC était passionné d'art, notamment d'arts primitifs. Il a ainsi largement œuvré à la création du musée des Arts et Civilisation d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques, inauguré à Paris, en 2006.

Homme hors du commun, Jacques CHIRAC laisse le souvenir d'un grand homme d'Etat, farouchement engagé au service de la France, et d'un grand leader européen. Son nom est désormais inscrit de manière indélébile dans l'histoire de notre pays et de l'Europe.

Il est donc proposé de lui rendre hommage en lui donnant son nom au pont surplombant la gare, un choix naturel car il fait le pendant entre le quartier du Faubourg d'Isle et le Centre-Ville. C'est aussi un lieu qui se trouve près de la réserve naturelle pour rappeler que Monsieur Jacques CHIRAC était attaché au développement durable.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter cette dénomination ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à procéder à toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°6. Il s'agit d'une dénomination. Dénomination du pont qui surplombe la gare de Saint-Quentin. Il y a un an, le Président de la République Jacques CHIRAC est décédé suite à une longue maladie. Nous lui avions rendu hommage au sein même de ce Conseil Municipal et nous avions souhaité donner son nom à un lieu de Saint-Quentin. Alexis GRANDIN a émis une idée, que nous avons suivie et qui a été acceptée par la famille donc je vais lui demander de bien vouloir nous proposer son projet.

M. GRANDIN – Merci Madame le Maire. En effet il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de rendre hommage à Jacques CHIRAC, ce chef de l'État qui nous a quitté il y a tout juste un an et pour dénommer ainsi le passage supérieur pont Jacques CHIRAC. Comme vous le savez, Jacques CHIRAC était un homme curieux des cultures, de la richesse des autres, des civilisations. Il était aussi un grand défenseur de l'environnement et à l'image de ce pont qui constitue un grand trait d'union entre le Faubourg d'Isle et le reste de la Ville, je crois que nous retiendrons de Jacques CHIRAC qui avant tout a été un Président qui a su rassembler, qui a su rassembler les Français sous sa présidence au nom des valeurs de la République, qui était proche du peuple, qui était populaire et qui était aussi un défenseur du gaullisme dont il était profondément attaché comme le furent aussi certains de ses prédécesseurs et en particulier Georges POMPIDOU et alors il va sans dire qu'alors nous commémorons cette année Charles DE GAULLE évidemment cette nouvelle dénomination de pont vient à point nommé.

Mme MACAREZ – Merci. C'est le passage supérieur, au-dessus de la gare, que nous proposons de dénommer au nom de Jacques CHIRAC. Avez-vous des questions. M. CALON.

M. CALON – Merci Madame le Maire. Nous nous demandons pourquoi vous souhaitez changer le nom du pont de la gare. Son nom a une portée historique et affective pour tous les Saint-Quentinois. Pourquoi ne pas donner un autre nom, commun, rassembleur tel que par exemple « pont de l'espérance ». Vous faites le choix de l'appeler pont Jacques CHIRAC. Effectivement Jacques CHIRAC a dit « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Mais est-ce que lui-même ne regardait-il pas ailleurs ? Il a certes créé une charte de l'environnement mais ensuite, est-ce que cela suffit à en faire un chantre de l'écologie ? Rappelons qu'il a repris les essais nucléaires dans le Pacifique après son élection présidentielle avec des conséquences sanitaires et environnementales. A la rigueur, une rue Jacques CHIRAC comme il existe une rue POMPIDOU, une rue MITTERAND et une avenue Général DE GAULLE, nous semblerait plus cohérent en lien avec ses prédécesseurs. Rappelons quand-même pour Jacques CHIRAC c'est le seul président de la République à avoir été condamné à 2 ans de prison avec sursis dans l'affaire des emplois fictifs de la ville de Paris. Pour un nom de pont, pourquoi pas, nous pourrions proposer Monsieur Serge BOUTINAUD qui a créé la réserve naturelle du Marais d'Isle qui est située près du pont ou alors pour un choix plus politique pourquoi pas Romain TRICOTEAUX, maire socialiste qui a œuvré à la reconstruction de la Ville. Mais vous me répondrez qu'il y a déjà un square Romain TRICOTEAUX à Saint-Quentin. Alors une personnalité politique qui rassemble

vraiment les Français au-delà des clivages politiques, il y en a une, c'est Madame Simone VEIL, femme de droite qui a su par sa gloire relative à l'interruption volontaire de grossesse, aller au-delà des clivages et rassembler tous et toutes. Dans tous les cas, quel que soit le choix que vous portez sur ce pont, il me semble nécessaire, indispensable d'associer la population à ce choix. C'est cela la démocratie, la démocratie participative. Les gens sont attachés à ce pont et je pense qu'ils doivent pouvoir s'exprimer sur la question. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Monsieur ANETTE.

M. ANETTE – Merci Madame le Maire. Ce positionnement effectivement nous apparaît comme très partisan, voire militant. Ce qui ne fait pas l'unanimité. Nous pensons qu'il faut toujours rester très prudent lorsque l'on souhaite baptiser un monument, une voirie d'une personnalité politique. Vous êtes effectivement le Maire de tous les Saint-Quentinois. Pour que votre portrait flatteur de Jacques CHIRAC soit plus complet et transparent je rejouterai, qu'il a été le président de la suppression du service national, que Xavier BERTRAND en défend le rétablissement. Voilà toute l'incohérence de votre sensibilité politique, refaire ce qui a été défait il y a plus de 20 ans. Il a instauré le regroupement familial, il a largement contribué à la décadence dans laquelle se trouve notre pays. Il a été celui qui a refusé le débat d'entre 2 tours en 2002, une tradition républicaine dont il a privé les Français. Il a été le premier Président, Monsieur Calon vient de la rappeler, à être condamné effectivement dans le cadre de l'affaire des emplois fictifs de la ville de Paris. Pour ma part, je me souviendrai de Jacques CHIRAC comme de la marionnette des guignols grimée en « super menteur ». Par souci de transparence et dans un esprit fédérateur nous proposons de nommer ce pont le « Pont d'Isle », le pont « super menteur » nous voterons contre. Merci Madame.

Mme MACAREZ- Monsieur Jan.

M. JAN - Merci Madame le Maire. Effectivement il semble que la dénomination pont « Jacques Chirac » ne fasse pas l'unanimité au moins au sein du conseil municipal. Pour ma part, je comprends l'émotion suscitée par la perte d'un proche ou d'une figure politique qui nous rappelle une certaine époque. Nous sommes bien placés au Parti communiste puisque nous avons perdu depuis quelques années de nombreux proches mais l'émotion est rarement bonne conseillère et altère souvent nos jugements les éloignant de l'objectivité nécessaire à la gestion administrative. L'image publique sympathique de Jacques Chirac cache un bilan politique aux conséquences sérieuses, prémices des politiques actuelles. Jacques CHIRAC est à l'initiative d'une vague de privatisation : la société générale, Paribas, CGE, Saint-Gobain, MATRA, TF1, HAVAS etc. Sous prétexte de concurrence et de meilleure gestion privée ces privatisations conduiront comme toujours à une hausse des tarifs et à une baisse de la qualité des services et à la liquidation de secteurs industriels entiers. La privatisation des autoroutes interviendra quelques années plus tard et les prix explosent tout comme les bénéfices aux sociétés gestionnaires. On retiendra aussi la tentative de contre-réforme des retraites en 1995 avortée grâce à la mobilisation des travailleurs durant de nombreux mois et aux 2 millions de grévistes. Puis vient le CPE, une mesure visant à faciliter le licenciement des moins de 25 ans, là aussi retiré cette fois après le vote face à la mobilisation étudiante et lycéenne. Mouvement étudiant qui nous renvoie à celui de 1986 violemment réprimé par le gouvernement Chirac. D'autres réformes sont belles et bien passées, nous en payons le prix aujourd'hui. La réforme des retraites de 2003, la réforme de l'assurance maladie qui impose entre autres le 1€ forfaitaire non remboursé sur les actes médicaux. C'est aussi sous sa responsabilité que sera engagée la décentralisation et l'autonomie financière des collectivités territoriales qui n'est en réalité qu'une aggravation des inégalités territoriales et un désengagement de l'État comme le

soulignait mon camarade tout à l'heure. Jacques CHIRAC c'est aussi la campagne pour le oui au traité de Maastricht, c'est sous sa gouvernance que nous sont imposés l'Union européenne et l'euro. La formidable Union européenne qui met en concurrence des travailleurs d'Europe, celle qui éloigne notre peuple des décisions, celle qui impose ses traités et privatisations, celle qui casse les services publics. Vendue comme outil de paix, quelle était son utilité dans la crise sanitaire du printemps dernier ? Jacques Chirac subira d'ailleurs un revers sur le sujet en 2005 lorsque les Français voteront « non » à la constitution européenne. Contrairement à DE GAULLE il ne démissionnera pas après ce désaveu. Homme de paix nous dit-on, nous pouvons nous retrouver sur le « non » à la guerre en Irak. Même si nos motivations divergent. Mais la guerre en Irak c'est l'exception qui confirme la règle. Jacques Chirac c'est la professionnalisation de l'armée, c'est la participation aux bombardements en Yougoslavie et l'envoi de troupes françaises en Afghanistan. C'est le début de négociations pour le retour de la France dans le commandement de l'OTAN, on fait mieux comme opposition aux États-Unis. Retour qui sera achevé par Sarkozy. Le retour de l'armée américaine à La Rochelle pendant l'été 2020 n'a rien de rassurant. Jacques Chirac c'est aussi les essais nucléaires dans le Pacifique comme ça a été souligné. Les faits sont tenaces, le vernis de l'homme de paix en prend un sacré coup. Est-ce là un modèle que nous voulons donner à la jeunesse Saint-Quentinoise ? Les politiques SARKOZY, HOLLANDE, MACRON ne sont que la continuité de celle de Jacques Chirac. Nous nous faisons une autre proposition pour le pont de la gare. A la vue de la situation internationale et étant donné l'importance des questions de la paix, notion que vous semblez partager, nous vous proposons de baptiser le pont de la gare « pont de la paix ». Si notre intervention ne vous a pas convaincue et compte tenu de l'importance du pont d'un point de vue architectural comme géographique et de sa proximité avec le monument aux morts, nous proposons de laisser le choix aux Saint-Quentinois par le biais d'une consultation citoyenne sur la question : « Pont Jacques CHIRAC » ou « Pont de la Paix ». Merci.

Mme MACAREZ- Quelle passion pour ce sujet dites-moi. Chacun peut avoir ses opinions il n'en demeure pas moins qu'il a été président des Français, choisi par les Français. Choisi par les Français. Par le scrutin une première fois, une seconde fois. Le président des Français ; et il y a une tradition en France et à Saint-Quentin, c'est ensuite de pouvoir donner un nom de précédent Président, çà a été le cas systématiquement à Saint-Quentin. Je me souviens de la fois où il est venu à Saint-Quentin, du bain de foule, du plaisir des Saint-Quentinois, de son investissement avec son épouse pour l'hôpital. Bernadette Chirac était présente également et je retiens aussi cet amour qu'il y avait des hommes et des femmes, Français, des territoires, de la ruralité. Et ça été notre Président bien évidemment. Je voudrais aussi redire que 50 lieux en France vont déjà prendre le nom de Jacques Chirac, il y en aura plus, et vous voyez certains font preuve de plus d'ouverture puisque la Mairie de Paris, alors vous me direz il a été Maire de Paris, donnera le nom d'un lieu à Jacques Chirac prochainement. Vous voyez ça peut être aussi rassembleur que de garder en mémoire l'un des Présidents de la Ve République. Le Président de tous les Français on n'est pas là pour écrire l'histoire de France au sein de ce conseil municipal. Je voudrais aussi vous lire la lettre que Claude Chirac nous a adressés et qui nous disait : « Ma mère et moi sommes infiniment touchées par votre délicate proposition de donner le nom de Jacques Chirac au pont qui lie le centre-ville et les quartiers sud de Saint-Quentin et dessert le parc d'Isle. Trouvez ici l'expression de notre grande gratitude qui s'adresse également à vos prédécesseurs Pierre ANDRÉ et Xavier BERTRAND. Ce témoignage de respect de fidélité et d'amitié nous va droit au cœur et tout autant vos propos au sujet du président Jacques Chirac et de son action. Au nom de toute la famille un très grand merci ». Et donc nous serons heureux de poursuivre cette tradition, de conserver et d'honorer la mémoire des présidents qui ont été choisis par les Français. Nous allons passer au vote. Qui

est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 7 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 7

CONSEIL MUNICIPAL
Désignation d'un correspondant défense.
Rapporteur : Mme le Maire

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Ses missions s'articulent autour de trois axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine

Il remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation de ses concitoyens aux questions de défense.

Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département ou de la région.

Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Vu l'article le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense ;

Il convient de désigner un membre du Conseil municipal en qualité de correspondant défense.

J'ai reçu la candidature de M. Alexis GRANDIN à ce poste.

Il est demandé au Conseil de se prononcer quant à cette désignation.

*

Mme MACAREZ- Rapport numéro 7. Désignation d'un correspondant défense. Créé en 2001 par le Ministère délégué aux anciens combattants, le correspondant défense a pour vocation de développer le lien Armée Nation et de promouvoir l'esprit de défense. Dans le cadre de missions de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense et en tant qu'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département ou de la région sur les questions de défense. Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense, membre du conseil municipal. J'ai reçu la candidature d'Alexis GRANDIN. Je vous propose de procéder à la désignation du correspondant défense. Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur Jan.

M. JAN - Alors voilà qu'après nous avoir vanté l'homme de paix qu'était Jacques Chirac. Alors juste une petite parenthèse, je viens de regarder sur mon téléphone, il y a effectivement une rue François Mitterrand à Saint-Quentin.

Mme MACAREZ - Mais attendez on est passé à autre chose. Il va falloir que vous appreniez les règles du conseil municipal Monsieur Jan. Vous avez eu l'occasion de parler. Donc sur le correspondant défense ? Merci.

M. JAN - J'invite tout le monde à regarder où se trouve la rue François Mitterand.

Mme MACAREZ – Dans le quartier Saint-Martin.

M. JAN – Et je n'ai pas plus d'affection pour François MITTERAND que pour Jacques CHIRAC je vous rassure.

Mme MACAREZ- Sur le correspondant Défense.
M. JAN - Il est indispensable d'accompagner cette nomination d'une dénonciation des politiques militaristes, des mécanismes qui conduisent à la guerre et non à la paix.

Mme MACAREZ- Est-ce que c'est en lien ?

M. JAN - C'est exactement en lien.

Mme MACAREZ -Si vous voulez vous présenter à l'élection législative eh bien vous pourrez. Si c'est en lien avec une compétence de la ville on y va, ce n'est pas avec une compétence de la ville eh bien faites court.

M. JAN- C'est exactement en lien avec la dénomination puisque c'est le rôle du correspondant défense qui est en jeu. Sous prétexte de défense, cette circulaire n'est rien d'autre qu'un outil de propagande pour le recrutement militaire et l'engagement militaire de la France dans les guerres à l'étranger.

Mme MACAREZ- Attendez on va faire plus simple, là pas du tout. On va avoir un correspondant défense qui va sensibiliser les citoyens aux questions de défense, peut-être même de sécurité et qui pourra parler avec le général zonal ou quelque chose comme ça, et toutes les autorités militaires. On ne va pas non plus en faire trop.

M. JAN – C'est le correspondant défense qui est chargé de faire le lien entre l'armée et les citoyens Saint-Quentinois, qui est chargé aussi de favoriser le recrutement pour l'armée, il me semble important d'aborder la question.

Mme MACAREZ- Alexis je ne savais pas que je tu étais chargé du recrutement de l'armée.

M. JAN - Je vais vous épargner la lecture de la circulaire ministérielle.

Mme MACAREZ- Oui, merci.

M. JAN - Mais c'est exactement le rôle qui lui est attitré.

Mme MACAREZ - Donc vous n'êtes pas pour cette désignation, c'est cela ?
M.JAN - Je ne suis pas pour cette désignation et je n'ai rien contre M. GRANDIN enfin pas sur la question.

Mme MACAREZ – Bonne nouvelle.

M. JAN – Mais en tout cas on est contre la désignation d'un correspondant défense bien évidemment qui est un rôle de propagande de l'armée dans la société française.

Mme MACAREZ – Entendu, vous êtes contre. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Nous allons voter. Qui est contre ? Vous n'êtes pas contre monsieur Jan ?

M. JAN – Si, si. Je suis contre.

Mme MACAREZ - Ah alors il faut suivre cela m'étonnait. Qui s'abstient ? le rapport est adopté. Vous avez failli voter pour, méfiez-vous.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 4 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 8

CONSEIL MUNICIPAL
Désignation du représentant du Conseil Municipal à Aid'Aisne.
Rapporteur : Mme le Maire

Par délibération en date du 29 juin 2020, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au conseil d'administration d'Aid'Aisne.

Or, les nouveaux statuts d'Aid'Aisne prévoient que la ville dispose d'un seul siège avec voix consultative au conseil d'administration de l'association, au titre de la ville siège : le Maire ou son représentant.

Il convient donc de désigner Mme Sandrine DIDIER en qualité de représentant du Maire, qui siégera en son absence ou en cas d'empêchement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :
de se prononcer quant à cette désignation.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°8. Désignation du représentant du conseil municipal à Aid'Aisne. Il se trouve que l'association Aid'Aisne a changé ses statuts et donc la Ville ne dispose plus que d'un seul siège avec voix consultative au sein du conseil d'administration. On va à nouveau faire une désignation et je propose de désigner Sandrine DIDIER à ce sujet. Est-ce que vous avez des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Délibération 9

CONSEIL MUNICIPAL
Réseau Villes Amies des Aînés - Désignation d'un représentant et d'un suppléant.
Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin fait partie du réseau francophone des villes amies des aînés en tant que membre associé. Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant titulaire élu ainsi qu'un suppléant élu qui siégeront au Conseil d'Administration de l'association.

Les candidatures reçues sont :

- en qualité de titulaire : M. Thomas DUDEBOUT

- en qualité de suppléant : Mme Béatrice BERTEAUX

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer quant à ces désignations.

*

Mme MACAREZ – Rapport n° 9. Réseau Villes Amies des Aînées. Désignation d'un représentant et d'un suppléant. Nous sommes adhérents d'un très beau réseau qui s'appelle Villes Amies des Aînés. C'est toute la politique à destination des séniors. Nous avons intégré ce réseau et lors de l'assemblée générale du 21/03/2019 nous sommes entrés au sein du conseil d'administration. Il nous est demandé aujourd'hui d'y être représenté formellement et on va vous proposer la candidature de Thomas DUDEBOUT en tant que titulaire et de Béatrice BERTEAUX en tant que suppléant. Que je remercie déjà pour tout le travail qu'ils ont fait sur la politique senior ces dernières années en lien avec la présidente du conseil des seniors Monique DHIRSON, et tout le travail avec le réseau partenarial ; et on apprécie beaucoup toutes les réunions qui se passent avec à la fois les représentants des maisons de retraite, des différentes structures, des associations aussi, pour améliorer la vie quotidienne de nos aînés. Est-ce que vous avez des questions ? Madame Dujancourt.

Mme DUJANCOURT - Oui merci, j'ai une question. On note qu'un nouvel établissement privé va sortir de terre et nous aimerions juste savoir combien de résidences publiques ont été soutenues par la ville de Saint-Quentin au cours de la dernière décennie s'il vous plaît.

Mme MACAREZ- Là aussi il faut bien comprendre comment ça fonctionne en France. Les maisons de retraite médicalisées doivent faire partie d'un schéma départemental qui est copartagé avec l'État sur des financements de l'État et du Département. Donc on n'est

absolument pas sur une politique municipale. En revanche sur le territoire je ne sais plus combien on a de maisons de retraites médicalisées mais c'est au moins 5 ou 6 ; et ces 10 dernières années nous avons plusieurs structures qui ont investi sur le territoire. Donc ça c'est une réponse. A côté de cette réponse, par rapport aux personnes âgées, nous avons aussi une solution publique non médicalisée qui est celle du béguinage. Les béguinages qui sont gérés par le bailleur social PARTENORD et pour lesquels nous portons sur le territoire des projets de rénovation mais avec des imbroglios juridiques liés à la propriété puisque souvent ça faisait l'objet de legs, donc ça oblige à ce que les legs puissent être cassés par la justice, c'est un petit peu complexe. Et à côté de cela vous pouvez avoir des promoteurs, des acteurs privés, qui vont construire des projets de résidence seniors généralement non médicalisées puisque non financées par l'État sur les prix de journée. Sur les résidences non médicalisées nous avons 2 projets qui sont déjà sortis de terre, qui sont des projets de qualité et un 3ème qui devrait voir le jour on en parlera tout à l'heure sur le centre-ville. Des questions sur le réseau ? Non. Je soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

J'en profite juste pour signaler parce que c'est important de lutter contre l'isolement des personnes âgées encore plus aujourd'hui puisque ce sont les personnes les plus vulnérables aussi dans le cadre de la crise sanitaire. Pour dire que nous avons repris les appels qui avait été suspendus pendant l'été après le confinement auprès des personnes âgées pour vérifier qu'elles vont bien. Et que ceux qui connaissent des personnes isolées peuvent les faire inscrire sur notre fichier des personnes vulnérables. Je le redis parce que c'est important, quand ces personnes sont inscrites sur le fichier des personnes vulnérables nous nous engageons à les appeler régulièrement en cas de crise. Cela peut être crise sanitaire, ça peut être canicule, ça peut être le plan d'urgence hivernale, pour s'assurer qu'elles vont bien, parce qu'il y a beaucoup de personnes seules qui sortent des radars et dont personne a connaissance donc on est toujours très preneurs des informations qui pourraient venir. Merci.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 4 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 10

FINANCES
Attribution de subventions dans le cadre de Saint-Quentin Commerce 2019 -2021.
Rapporteur : Mme le Maire

Vu la délibération du 29 avril 2019 reconduisant, en accord avec la Région, un dispositif d'aide à l'investissement sur l'ensemble du territoire de Saint-Quentin, SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 – 2021.

La dynamique commerciale est un enjeu majeur pour le cœur de la ville comme pour les quartiers. Afin d'accompagner les commerçants et artisans dans leurs projets de développement, la Ville de Saint-Quentin, en accord avec la Région, a décidé de mener des actions d'aide à l'investissement à travers « SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 – 2021».

Il s'agit, sur tout le territoire de Saint-Quentin, de l'octroi aux commerçants et artisans, qui réalisent des travaux d'embellissement, d'agencement et de sécurisation dans leur point de vente, d'une subvention de 20 % du montant H.T. des investissements avec un plafond d'aide de 2 000€.

Les commerçants et artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « SAINT-QUENTIN COMMERCE 2019-2021 » ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ- Rapport n°10. Attribution de subventions dans le cadre de Saint-Quentin Commerce. Nous sommes sur notre politique de soutien aux acteurs économiques, donc soutien aux commerçants de Saint-Quentin et nous proposons ce soir 7 subventions à verser à des commerçants qui investissent dans la Ville, sur les travaux d'embellissement, d'agencement et de sécurisation avec un plafond qui est fixé à 2000€. Avez-vous des questions ? Mélanie Massot.

Mme MASSOT - Oui merci Mme le Maire, chers collègues. Je voudrais déjà revenir sur la réponse de Monsieur Jan concernant le port du masque. Juste une question : mais à quel moment pensez-vous à nos commerces du territoire ? Souhaitez-vous que la situation se dégrade comme on peut le constater dans les grandes métropoles avec toutes les conséquences économiques que ça implique ? Moi je trouve que c'est vraiment une bonne chose de préserver au maximum les ouvertures de nos commerces avec ce port du masque en tout, cas c'est juste ce que je voulais rajouter sur ce sujet. Effectivement les aides à l'embellissement que nous offrons, il y en a eu beaucoup en 2019. Ce sont 30 commerçants qui ont pu être accompagnés à hauteur de 51 050 € par la Ville pour 491 € d'investissements, 95 000 € d'investissement. 11 d'entre eux étaient également éligibles à FISAC Cœur de Ville et Europe représentant 27 750 € de subventions supplémentaires. En 2020 sur les 6 premiers mois ce sont déjà 30 commerçants qui ont déposé des dossiers pour 44 030 € de subventions et 286 700 € d'investissement. Je pense que nous pouvons nous féliciter qu'avec le contexte COVID que nous subissons aujourd'hui, il y a encore des commerçants qui ont fait le choix de faire une beauté à leur entreprise avec le soutien financier de la Ville. Merci.

Mme MACAREZ - Merci Mélanie. Monsieur Jan.

M. JAN - Je vous rassure je vais rester très terre à terre et dans le sujet sur ce rapport.

Mme MACAREZ – Très bien, c'est une sage décision.

M. JAN – Nous étions déjà intervenus en juin sur la question, mais la réponse n'était pas assez claire à notre goût donc je me permets de la reposer. On souhaite savoir sur quels critères ou s'il y a des critères pour attribuer ces subventions ? Par critères j'entends quand un Saint-Quentinois souhaite bénéficier de transports gratuits, de tarifs de cantine plus favorables ou pour les centres sociaux, il faut apporter un nombre de justificatifs de revenus. Est-ce qu'il en est de même pour les entreprises auxquelles sont attribuées ces aides ? Est-ce qu'il y a des critères permettant d'évaluer ? Où est-ce qu'on accorde les mêmes aides à des entreprises qui ont des bénéfices conséquents qu'à d'autres entreprises qui ont plus de mal à sortir la tête de l'eau ?

Mme MACAREZ - Le critère est simple, nous soutenons tous ceux qui souhaitent investir, continuer à progresser, donc on encourage les acteurs économiques et on essaie de faire en sorte qu'ils continuent au fil du temps à pouvoir faire des travaux. C'est ça notre critère. Pour nous c'est très important, on tient au commerce de proximité. La situation n'est pas facile, elle ne l'était pas avec les grandes surfaces, elle n'est pas non plus facile dans le cadre du monde numérique. Donc les commerçants qui souhaitent investir peuvent bénéficier des subventions de la Ville comme les artisans qui investissent peuvent obtenir les subventions de la Communauté d'Agglomération. Je voudrais aussi redire que ces dernières semaines nous avons été actifs dans le cadre de nos compétences pour les acteurs économiques qui vivent une année tout à fait difficile et, plutôt que de se poser, je pense, les questions sur les critères, il vaudrait mieux essayer d'avoir des politiques de soutien pour faire en sorte que les activités économiques soient encore là dans quelques temps. Au niveau de l'Agglomération nous avons versé 166 000 € d'aides qu'on a appelées les aides COVID à 194 bénéficiaires. Au niveau du fonds de relance de la Région, nous avons décidé la semaine dernière de verser avec le budget de la Communauté d'Agglomération 180 000 €. Au niveau de la ville de Saint-Quentin, nous avons attribué aux commerçants 100 000 € pour des tickets, des bons d'achat dans les commerces pour avoir un retour des clients au moment où c'était difficile. A cela s'ajoute évidemment les aides artisans et les aides aux commerçants dont on vient de parler. On essaie le plus possible dans le cadre de nos compétences, elles sont assez limitées sur les sujets économiques, d'être présent auprès de nos acteurs économiques. Là vous avez 7 dossiers avec de belles entreprises, je pense à une jeune femme « le drive de nos campagnes » qui s'est bougé pendant le confinement pour livrer, qui continue à investir. Je pense à l'hôtel « le Florence » rue Émile Zola, là aussi année extrêmement difficile pour les hôtels, il a continué à investir en se disant « mais comme ça l'année prochaine on sera prêt à accueillir plus de clients » on peut penser aussi à un commerce rue Émile Zola en matière de décoration de la maison, voilà 7 dossiers que nous vous proposons aujourd'hui. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors attendez, vous êtes contre ou vous vous abstenez ? Vous vous êtes contre et Monsieur Jan ? Vous vous abstenez. Voilà donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 43 voix pour et 1 voix contre et 1 absention adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Aurélien JAN.

Délibération 11

FINANCES
Taxe annuelle sur les friches commerciales pour 2021.
Rapporteur : Mme le Maire

Afin d'inciter les propriétaires de locaux commerciaux vacants à ne pas les laisser à l'abandon et à les proposer sur le marché, la Ville de Saint-Quentin a mis en place en 2013 une taxe annuelle sur les friches commerciales comme le lui permettait l'article 1530 du code général des impôts.

Les biens concernés sont ceux qui ne sont plus affectés à une activité au 1er janvier de l'année d'imposition et ce depuis au moins deux ans.

Le régime applicable à la taxe sur les friches commerciales est identique à celui de la taxe foncière bâtie en matière d'assiette, de redevable, de contrôle, de recouvrement et de contentieux.

Le Conseil municipal a la possibilité de majorer ces taux dans la limite du double portant donc le taux progressif à 20% pour la première année, 30% pour la seconde année, 40% pour la troisième année et suivantes.

Une liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe doit être fournie chaque année à l'administration des impôts, et ce, avant le 1er octobre de l'année N-1.

La taxe n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation est indépendante de la volonté du propriétaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de maintenir la taxe sur les friches commerciales ainsi que prévu dans l'article 1530 du code général des impôts ;

2°) de reconduire les taux à 20% pour la première année de taxation, 30% pour la seconde année, 40% pour la troisième année et suivantes ;

3°) d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en place et à accomplir toutes les formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°11. Commerce toujours, taxe annuelle sur les friches commerciales. Pour encourager un retour de biens qui peuvent être délaissés par les propriétaires pour différentes raisons. Sur le réinvestissement par des commerces nous avons depuis plusieurs années mis en place cette taxe annuelle sur les friches commerciales. Il y a une taxation : 20% pour la première année, 30% pour la 2ème année, 40% pour la 3ème année. Cette année nous soumettons 34 locaux commerciaux et je veux redire que depuis le démarrage de cette taxe il y a quelques années, sur 107 commerces qui étaient taxés, il en reste 20 seulement qui sont restés au fil du temps, pour des raisons parfois un peu différentes, et parfois je pense notamment à un bien sur la rue Pompidou, on a un problème avec un propriétaire, ça peut encore durer un certain temps, mais en tout cas on taxe pour essayer de le faire revenir sur le marché. Est-ce que vous avez des questions ? Oui Monsieur Calon.

M. CALON – Nous notons avec inquiétude dans ce document le phénomène de désertion de la rue d'Isle puisqu'il y a 5 friches dans cette rue. Et nous réaffirmons que c'est en partie le développement et la création de centres, zones commerciales en dehors de la ville permises par la majorité de droite successive.

Mme MACAREZ – Sur la rue d'Isle, je pense que je n'étais pas encore à Saint-Quentin que la rue d'Isle avait déjà les mêmes difficultés. La rue d'Isle était l'axe central commerçant quand les usagers prenaient le train, les Saint-Quentinois qui sont là depuis toujours, qui sont natifs de Saint-Quentin se souviennent sans doute de l'époque florissante, mais je peux déjà vous dire, puisque je travaillais pour Pierre ANDRÉ, qu'en 1995 c'était déjà extrêmement compliqué. C'est une rue en pente qui n'était plus l'axe central commercial même s'il reste des commerces de destination extrêmement intéressants et qu'ils continuent à être porteurs. Nous ce qu'on considère c'est que sur la rue d'Isle évidemment le commerce a toute sa place ; en revanche il y a des lieux qu'il faudra transformer, je pense à des lieux, Mme DUJANCOURT me suivra, dans lesquels vous avez des marches, qui sont tout petits, qui ne correspondent plus forcément à ce que peut offrir un local commercial, où il faut un réinvestissement et dans le cadre du programme « action cœur de ville » et notamment de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat, j'espère qu'on arrivera à faire quelques transformations de lieux qui ne sont plus pérennes. Néanmoins sur la rue d'Isle il y a quand même une bonne nouvelle, c'est que vous avez l'enseigne Fabien (désolée de faire de la pub pour du commerce Saint-Quentinois qui vient de s'y installer sur une friche qui était je crois d'ailleurs taxée au niveau de la taxe que nous votons là) qui revient sur le marché, et qui sera ouvert ou inauguré mercredi et le lieu où était Fabien, est en partie repris par un beau magasin aussi de centre-ville comme il y en a peu encore aujourd'hui dans les villes de notre taille, même parfois les plus grandes villes, donc en décoration de la maison. Ça rentre, ça sort, nous le but du jeu c'est d'essayer de trouver des effets leviers qui permettraient aux propriétaires de mener une réflexion sur leurs biens. Monsieur TOURNAY.
M. TOURNAY - Merci Madame le Maire. Bon, cette année, ce sont 34 friches l'an dernier c'était 32, on ne va pas polémiquer sur l'évolution qui est somme toute fluctuante. Mais je reste sur le fait que pour la 9ème année consécutive on va retrouver un certain nombre de commerces. Alors le constat reste identique : les loyers sont trop élevés à Saint-Quentin et la taxe à mon avis, mais ça vous ne pouvez pas faire plus que ce que vous faites actuellement,

n'est pas assez contraignante. Pas assez contraignant mais on est au taux plafond donc je sais bien que vous ne pouvez pas plus. Concernant les propriétaires qui laissent leurs locaux en friche depuis 8 ou 9 ans, est-ce qu'il y a eu d'autres contacts ? Parce que je vois que la rue des Canonniers est enfin sortie de la liste mais les autres enseignes ont-elles pris contact avec la municipalité ?

Mme MACAREZ - Oui sur un certain nombre de dossiers on peut avoir des contacts après c'est la liberté des propriétaires de faire ou de ne pas faire, de faire leurs propres choix donc là-dessus on ne peut pas toujours agir. Mais je redis c'est quand même quelque chose qui fonctionne bien puisque la plupart des biens qui sont passés par cette taxe sont sortis. Y restent des irréductibles gaulois, j'espère qu'un jour on arrivera également à les transformer. Il ne faut pas désespérer, je pense par exemple à un truc qui s'appelait « l'univers de la cuisine » 7 rue des bouchers, on l'a connu comme ça au bout de la place du marché pendant des années et des années, et ça y est, il est sorti, ça va être un très beau cabinet dentaire et là aussi c'est intéressant parce que je pense qu'on aura des dentistes supplémentaires sur Saint-Quentin. Ça reste une activité intéressante pour la population d'une manière générale et pour le centre-ville, donc ça y est c'est réinvesti. Mais parfois sur les biens les plus complexes ça prend tout de même du temps. Il y a cette question de taxe, mais je le disais aussi il y a d'autres moyens quand on met de l'incitation ou de la subvention sur la transformation de biens qui peuvent devenir des logements, peut-être que si l'on n'arrive pas d'un côté on arrivera de l'autre côté à un investissement. Ça l'avenir nous dira pour un certain nombre de biens mais c'est à chaque fois un cas particulier quelque part. Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD - Oui merci. Évidemment je suis déjà intervenue là-dessus, sur ces taxes, je considère que c'est de la double peine parce que je ne pense pas que les propriétaires sont joyeux d'avoir des locaux vides et c'est vrai qu'ils pâtissent du manque d'attractivité de la ville de Saint-Quentin. Alors c'est vrai qu'il y a des friches, celle rue Georges Pompidou que vous nous avez montrée je pense que le propriétaire, est-ce que vous le contactez ? Est-ce qu'il paie ces taxes d'ailleurs quand vous le surtaxez ? Est -ce qu'il paie ses taxes parce que si vous n'arrivez pas à le contacter il est peut-être aussi insolvable comme beaucoup de Saint-Quentinois. Moi ce que je vous proposerais plutôt c'était peut-être, plutôt que d'augmenter la taxe, peut-être aussi une idée de plafonner les loyers, parce que ça c'est un frein aussi à l'investissement, il se dit que les loyers sont très chers, les propriétaires parfois abusent et les loyers sont très chers par rapport au pouvoir d'achat de Saint-Quentin et je pense que je ne sais pas si c'est en votre pouvoir mais on peut se battre aussi quand on est politique, on peut se battre pour effectivement plafonner des loyers, au moins dans certains secteurs comme le centre-ville qui bénéficie « d'action cœur de ville ». Évidemment nous nous abstiendrons sur cette mesure parce que c'est toujours de la taxe pour des gens qui subissent un petit peu la paupérisation de Saint-Quentin et votre politique.

Mme MACAREZ – Cela aurait été dommage de ne pas terminer par cette phrase. J'aurais été déçue, franchement, j'aurais été déçue. Vous avez des gens, il faut des déclencheurs, qui n'ont pas envie de faire d'efforts, on a parfois des propriétaires qui habitent pas du tout sur Saint-Quentin, qui ont un certain nombre de biens et qui ne font pas. A chaque fois on a des cas particuliers, rue Pompidou je veux bien parler mais je vais m'énerver aussi, c'est quelqu'un qui a planté je ne sais pas combien d'opérations sur Saint-Quentin et il y a eu des petits propriétaires qui n'avaient que leurs yeux pour pleurer, parce que je peux parler de la rue des Canonniers où on a sur les fonds publics dû démolir un lieu sur lequel il y avait un arrêté de péril pour 400 000 € qui a quand même été avancé par la ville de Saint-Quentin, le type n'a toujours rien payé, il n'a même pas payé la propriété donc on a des petits propriétaires qui se

sont fait avoir. Je pense qu'il faut tout utiliser, en tout cas essayer de tout utiliser, sur les loyers on n'a absolument pas le pouvoir de pouvoir encadrer des loyers même si évidemment avec des gens avec lesquels on peut discuter, qui comprennent un certain nombre de choses, avec lesquels on peut aussi donner des niveaux de loyers qui sont des niveaux de loyers acceptables dans le monde d'aujourd'hui. Certains entendent le message et sont prêts à des révisions à partir du moment où ils ont aussi un partenaire qui est un partenaire sérieux. Quand on a un loyer de 4 000, 5 000, 6 000 €, il faut déjà travailler un certain nombre de jours rien que pour payer le loyer, donc ce n'est pas facile. Voilà sur cette taxe. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Délibération 12

FINANCES
Adhésion à l'association "Villes et Villages où il fait bon vivre".
Rapporteur : Mme le Maire

Le 19 janvier 2020, la Ville de Saint Quentin a reçu le palmarès « Villes et Villages où il fait bon vivre ». Dans le but de pouvoir exploiter ce label, la Ville veut pouvoir adhérer à l'association « Villes et Villages où il fait bon vivre» ce qui permettra :

. l'utilisation des éléments graphiques du label dans notre communication

. Une exploitation valorisante dans la communication

. la mise en valeur dans des actions de relations presse (dossier de presse fourni)

. une mention sur le site internet de l'association

. une présence dans le guide annuel numérique des villes et villages où il fait bon vivre.

Le montant de cette adhésion est fixé à 3 840€ TTC/an.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de permettre à la Ville d'adhérer à l'association « Villes et Villages où il fait bon vivre » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents permettant cette adhésion.

*

Mme MACAREZ - rapport n°12. Adhésion à l'association Villes et Villages où il fait bon vivre. Il y a un label Ville et Village où il fait bon vivre, nous avons la possibilité d'exploiter ce label. Pour l'exploiter il nous est demandé une adhésion à une association pour un montant de 3 840 €, je considère que c'est un coup à jouer intéressant, on essaie de saisir toutes les opportunités pour pouvoir être positif, travailler sur l'activité de la ville. On vous propose cette adhésion et puis si ça fonctionne, si nous avons des retombées médiatiques eh bien on poursuivra, si ça ne fonctionne pas, on arrêtera. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Jan.

M. JAN - Valoriser l'image de la Ville, pourquoi pas ? Mais en regardant le fonctionnement de cette association on peut légitimement se poser la question de son objectif. En échange de quelques milliers d'euros annuels l'association permettra aux 1 814 communes arrivées en tête, par strate de population, d'exploiter dans leur communication et de promouvoir le label des Villes et Villages où il fait bon vivre, c'est dans leurs statuts. 1814 communes arrivées en tête par strate de population, dans la strate de Saint-Quentin, 100 000 habitants, dans laquelle se trouve Saint-Quentin, il n'y a que 84 communes en France. Vous ne risquez donc pas d'arriver hors classement. L'objectif est bien pour l'association de vendre un label au plus grand nombre. Le président de cette association n'est autre que Thierry SAUSSEZ un des proches conseillers de Nicolas Sarkozy. Je trouve la ficelle un peu grosse. Peut-être une coïncidence mais... Que l'argent de la Ville serve réellement à améliorer le cadre de vie et non à enrichir les copains. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD - Merci Madame le Maire. Moi c'est une question, je vous rappelle quand même en 2017, c'était dans Le Figaro « Saint-Quentin la Ville où il ne fait pas bon vivre ». L'Aisne Nouvelle renchérissait la même chose. Non mais sincèrement quand j'ai vu cette délibération je me suis dit par quel coup de baguette magique vous allez le transformer Saint-Quentin.

Mme MACAREZ - Écoutez je me plais à Saint-Quentin. Je pense que la majorité aussi aime cette Ville, aime y vivre, aime les habitants ce qui n'est pas votre cas Madame Saillard. Vous êtes toujours contente qu'il y ait des problèmes.

Mme SAILLARD – Absolument pas.

Mme MACAREZ – C'est votre fonds de commerce, n'oubliez pas. Ce serait dommage que des choses se passent bien, vraiment ce serait dommage.
Mme SAILLARD – Non mais c'est génial, attendez, moi je n'attends que ça, si on vit bien à Saint-Quentin. Les premières préoccupations des Français en général c'est la sécurité or la sécurité à Saint-Quentin elle n'est quand même pas.

Mme MACAREZ- On en a parlé tout à l'heure Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD – Monsieur Grzeziczak va s'en charger alors j'espère qu'en 5 ans vous allez transformer Saint-Quentin. Deuxièmement c'est l'emploi, l'emploi n'est pas non plus au top, et la santé, la santé c'est vrai qu'on va bientôt connaître des problèmes de médecins qui partent en retraite et puis les écoles, et les écoles c'est vrai qu'elles n'ont pas une réputation non plus de donner un super niveau.

Mme MACAREZ – Il n'y a vraiment rien qui va.

Mme SAILLARD - Il y a quand même des habitants qui mettent leurs enfants ailleurs parce que justement le bac à Saint-Quentin ne donne pas un niveau suffisant pour certains concours nationaux. Non mais expliquez-moi je suis d'ailleurs épatée par votre optimisme ambiant. Et donnez-nous les ficelles, comment vous allez faire pour répondre à ce label. Merci

Mme MACAREZ – Merci. Monsieur CALON.

M. CALON - Merci Madame le Maire. Vous parlez d'un appel, est-ce bien un label où nous devons payer un abonnement pour apparaître sur une vitrine commerciale ? Est-ce que Saint-Quentin est une ville où il fait bon vivre ? Le centre-ville meurt. Nous avons un manque de médecins, des trottoirs impraticables. Moi je me plais à Saint-Quentin mais je ne parle pas qu'en mon nom, je parle au nom de la population je précise. Population qui ne vote plus précisons. Donc ce n'est pas un label, c'est une offre commerciale, nous avons beaucoup de réserves sur ce label qui ne reflète pas la réalité.

Mme MACAREZ - Pour vous dire là-dessus, je pense que ça mérite d'essayer. Effectivement Thierry SAUSSEZ est un grand communicant et nous avons déjà eu l'occasion de travailler avec lui il y a quelques années avec Pierre ANDRÉ d'ailleurs sur des sujets économiques, il y a 10 ou 15 ans. Ça se tente, et je vais vous dire pourquoi est-ce que ça se tente également. Nous, ce qui nous intéresse ce sont les retombées médiatiques, je vais vous parler des journées du patrimoine, et on a vraiment envie, on porte Saint-Quentin. Saint-Quentin vous l'aimez ou vous ne l'aimez pas, nous on l'aime. Il y a des sujets difficiles, il y a aussi de belles choses à Saint-Quentin, je pense particulièrement au patrimoine qu'il faut mettre en valeur et quand les gens viennent de l'extérieur ils aiment toujours notre ville, détrompez-vous ils aiment toujours notre Ville. Quand ils arrivent en gare, quand ils se baladent, ils trouvent toujours ça extrêmement agréable et extrêmement beau. J'en viens au sujet : on a travaillé sur un plan média la semaine dernière pour les journées du patrimoine. Nous avons vu 4 reportages en presse nationale, ce n'est pas beaucoup 4 reportages en presse nationale. Eh bien ça valait le coup, ça valait le coup parce qu'Alexis Grandin, 500 demandes du jeudi au dimanche, enregistrées à l'Office de Tourisme, retombées immédiates, 500 appels, j'ai même dû faire répéter 3 fois la directrice de l'Office de Tourisme, je me suis dit ce n'est quand même pas avec un petit reportage sur TF1, un France 2 qu'on a 500 appels. Bah si, on a eu 500 appels. Des Hauts-de-France, de Reims, de la région parisienne, de la Normandie. Et puis ça a continué puisque tous les jours l'Office de Tourisme sont obligés de mettre quelqu'un derrière le téléphone parce qu'il y a du monde, tous les jours, qui appelle pour vouloir visiter la Ville. Notre ville est belle, il faut l'aimer notre Ville. Il faut aussi aimer les habitants de notre Ville et ce label qui permet de nous mettre en avant, comme d'autres démarches, je les trouve intéressants parce qu'il faut porter l'attractivité de la Ville, il faut y croire, il faut se battre pour cela. Voilà pourquoi on vous propose d'adhérer à cette association. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport a été adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 4 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 13

FINANCES
Convention de remboursement par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de travaux de démantèlement de l'ancien réseau Gaz de la Piscine Jean BOUIN.

Rapporteur : Mme le Maire

Le site communautaire « piscine Jean Bouin » dispose d'un branchement Gaz appartenant à la Ville de Saint-Quentin qu'il convient de démanteler pour la pose d'un nouveau branchement neuf dans le cadre de la rénovation de la Piscine Jean Bouin.

Le coût des travaux est de 20 005,13 € TTC.

Il est proposé que la dépense soit répartie entre la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Une convention doit donc être établie entre la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fixant les modalités techniques et financières.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

d'autoriser Mme le Maire à conclure et à signer la convention technique et financière et à accomplir toutes les formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°13. Convention de remboursement avec la Communauté d'Agglomération pour le démantèlement de l'ancien réseau de gaz de la piscine Jean Bouin. C'est une convention qui permet une prise en charge de cet enlèvement à moitié entre la Ville et la Communauté d'Agglomération pour un coût total de 20 000 €. J'en profite pour dire et je ne sais pas où est Jean-Michel BERTONNET, il est caché là-bas, que les travaux avancent bien sur la piscine Jean Bouin, pour une réouverture normalement en début d'année 2021. 2 bassins sportifs, un bassin ludique, des gradins 200 places et un projet très trait accessibilité

des personnes en situation de handicap donc il faut pour continuer le chantier. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 14

FINANCES
Aménagements de réseaux électriques et téléphoniques par l'USEDA.
Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin procède à la requalification de diverses voies pour lesquelles des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques seront préalablement menés, à savoir :

rue Alexandre Ribot, partie comprise entre l'avenue de la République et la rue Raymond Delmotte,
et avenue Charles Feuillette.

Le coût prévisionnel des travaux d'effacement s'établit à la somme de 87 774,32 € H.T. réparti comme suit :

Réseau électrique (basse tension) :	38 710,61 € H.T.
Coordinateur de sécurité :	3 000,00 € H.T.
Réseau téléphonique :	
Domaine public	39 001,12 € H.T.
Câblage France Télécom	7 062,59 € H.T.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Ville s'élève donc à 71 090,08 € sachant qu'elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les projets d'aménagement des réseaux basse tension,

2°) de verser à l'USEDA la contribution financière relative aux travaux désignés ci-dessus, en fonction des titres exécutoires adressés à la Ville de Saint-Quentin,

3°) d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°14. Aménagement de réseaux électriques et téléphoniques. Il s'agit d'approuver les projets d'aménagement des réseaux basse tension et de verser à l'USEDA la contribution financière relative aux travaux. On a beaucoup de travaux engagés actuellement sur Saint Quentin, je voudrais remercier les services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération parce que pour une année particulière avec la crise sanitaire, le confinement, on est à l'heure sur tous nos chantiers de voirie. On aura fait l'intégralité de notre programmation. Dans cette délibération, il s'agit de 2 rues : la rue Alexandre Ribot qui est située entre le quartier Remicourt et le quartier Europe et l'avenue Charles Feuillette nous avons avec Thomas DUDEBOUT et Monique BRY rencontré les riverains comme nous le faisons systématiquement avant le démarrage des travaux. Ce sont des chantiers où nous sommes plusieurs à intervenir, parfois la Communauté d'Agglomération sur l'eau à chaque fois l'USEDA puisque c'est l'objet de cette délibération, mais on a également sur des opérations sur Charles Feuillette GRDF et sur Alexandre Ribot ERDF qui est présent également. C'est une contribution financière de la Ville pour les effacements de réseaux qui va s'élever à 71 000 € et qui correspond aux conventions que nous pouvons avoir avec le syndicat USEDA. Avez-vous des questions ? Non alors avant de passer aux voix Thomas Dudebout nous fait savoir qu'il ne prend pas part au vote puisqu'il fait partie du conseil d'administration de l'USEDA. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote.

Délibération 15

MARCHES
Prolongation et création de groupements de commandes.
Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Ville de Saint-Quentin est coordonnateur ou membre de plus de quarante groupements de commandes.

Pour quatre d'entre eux, la durée d'activité arrive à échéance. Il convient, en conséquence, de les prolonger jusqu'à la fin des marchés s'y rapportant ou à venir, selon le détail suivant :

Objet de la convention (N° de convention)	Date jusqu'à laquelle il convient de prolonger
Maintenance des Installations de sécurité incendie (7)	31/08/2022
Vérifications périodiques d'équipements (13)	31/12/2022
Véhicules et engins – Acquisition (4V)	31/12/2026
Mise à disposition, pose et entretien de mobiliers urbains (22)	31/12/2021

Par ailleurs, le groupement de commande relatif à l'acquisition de sel de déneigement a été constitué avec les communes de Castres, Fonsomme, Harly, Homblières, Grugies, Mesnil-Saint-Laurent, Remaucourt et Rouvroy. Arrivant à échéance, ces communes, mais également l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, ont été consultées pour connaitre leur souhait de poursuivre ou intégrer ce groupement. Ce recensement a permis de mettre en évidence une évolution des communes intéressées.

Enfin, dans l'objectif d'une gestion optimisée des finances publiques, la Ville et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois envisagent la réalisation d'audits et prospectives financiers.

Aussi, deux nouveaux groupements de commandes vont être constitués, en conformité avec les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande publique.

Domaine	Coordonnateur	Collectivités membres
« Acquisition de sel de déneigement »	Ville de Saint-Quentin	Ville de Saint-Quentin, Castres, Fonsomme, Harly, Homblières, Mesnil-Saint-Laurent, Remaucourt, Rouvroy, Cugny, Fieulaine, Jussy, Artemps
« Audit financier »	Ville de Saint-Quentin	Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de donner son accord à la passation des avenants de prolongation aux conventions de groupement exposées au présent rapport ;

2) de donner son accord à la constitution des groupements de commandes exposés dans le présent rapport ;

3°) d'autoriser Mme le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

*

Mme MACAREZ -Rapport n° 15. Prolongation et création de groupement de commandes. Dans le cadre de la mutualisation que nous avons entre la Ville, la Communauté d'Agglomération, le CCAS et l'Office de Tourisme nous avons des groupements de commandes. Il vous est proposé de prolonger 4 conventions qui vont arriver à terme pour les porter jusqu'à 2021 ou 2022 ; et également de créer 2 nouvelles conventions. Donc un travail en commun avec les maires ruraux sur l'acquisition de sel de déneigement, je ne sais pas si on aura de la neige mais on est prévoyant dès maintenant ; et puis également sur une démarche d'audit financier de prospective financière puisque nous sommes en train de travailler sur la préparation des investissements et de nos atterrissages financiers pour l'ensemble du mandat, tenant compte également des évolutions règlementaires puisque ça ne vous a pas échappé non plus, qu'un certain nombre d'évolutions entre des recettes des collectivités risquait d'arriver suite aux décisions de l'État déjà pris ou qui interviendrait dans les mois qui viennent. Avez-vous des questions ? Monsieur Tournay.

M. TOURNAY - Est-ce que vous pourriez être un peu plus précise sur la question des audits financiers parce que là vous venez de l'évoquer mais finalement je n'ai pas compris. Vous voulez auditer des organismes, des collectivités ?

Mme MACAREZ - En fait on va lancer une démarche pour la Ville et pour la Communauté d'Agglomération, sur le plan financier, pour pouvoir préparer nos atterrissages, on est prévoyant sur les 6 ans qui viennent, donc on a évidemment nos projets, on est en train de les chiffrer ; et ensuite il va falloir qu'on regarde en fonctionnement et en investissement tout ce qui peut être acceptable en fonction de nos ressources financières. Comme les ressources financières vont évoluer dans les années qui viennent, puisqu'il y a un certain nombre de règles, je pense à la taxe d'habitation, je pense à tous les impôts de production pour la Communauté d'Agglomération, je pense à toute la réglementation sur les déchets ménagers dans le futur, l'évolution des normes d'une manière générale, on souhaite être accompagné par des spécialistes sur ces sujets-là de manière à bien préparer le travail sur les PPI et les programmes de fonctionnement qui vont arriver. Voilà Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 16

AMENAGEMENT ET URBANISME
Cession d'une emprise foncière rue Arthur Gibert.
Rapporteur : Mme le Maire

La Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AK 77, située rue Arthur Gibert d'une superficie de 2 103 m².

Les sociétés JCJ et ADEROG nous ont fait savoir qu'elles souhaiteraient acquérir, en commun, une partie de la parcelle (rampe et une place de stationnement), pour une superficie de 200 m², afin de créer un accès secondaire à leurs propriétés respectives situées rue Victor Basch.

Ce foncier situé en domaine privé de la collectivité ne présentant pas d'intérêt à être conservé, un accord est intervenu pour réaliser cette cession au prix de 85 €/m² (hors frais et taxe), prix conforme à l'estimation de France Domaine. Les acquéreurs devront également prendre en charge les frais de géomètre ainsi que ceux liés au déplacement des candélabres et l'arrachage des deux sapins.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la cession de la parcelle AK 77 (pour partie) située rue Arthur Gibert, moyennant le prix de 85 €/m² (hors frais et taxe), au profit des sociétés JCJ et ADEROG avec possibilité de substitution et dans le respect des conditions exposées dans le présent rapport ;

2°) de décider que les actes correspondants seront établis en la forme notariée les droits de mutation, les frais de publication et de division ainsi que ceux liés au déplacement des candélabres et de l'arrachage des deux sapins seront à la charge des acquéreurs ;

3°) d'autoriser Mme le Maire à signer les actes relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence.

*

Mme MACAREZ - Rapport n°16. Cession d'une emprise foncière rue Arthur Gibert. Nous sommes propriétaires d'un parking qui est situé sur la rue Arthur Gibert et dans le cadre très clairement du projet de la Fnac, Fnac-Cognet d'ailleurs je veux le dire parce que c'est aussi une association avec un commerce indépendant de la Ville, il était question de céder 200 m2 pour permettre un accès par cette rue et notamment des petites livraisons. C'est pourquoi nous vous proposons cette cession des 200 m2 au prix qui a été fixé par France Domaine à hauteur de 85€ le m2. Madame Dujancourt.

Mme DUJANCOURT - Oui merci. Juste une question. D'abord on se réjouit d'apprendre que la Ville est encore propriétaire du foncier dans le centre-ville, plus de 200 m2 et ce sera une occasion on l'espère de développer des projets comme des jardins ou encore des logements

pour les étudiants ou les personnes âgées. Cependant en observant le schéma qui a été joint à ce rapport on s'est interrogé sur l'accès qui pourrait être fait à cette parcelle étant donné que vous allez vendre la partie qui permettait d'y accéder.

Mme MACAREZ - Alors non, on pourra toujours continuer à accéder et il me semble que l'acquéreur aura une servitude de passage. A priori tout le monde va passer. Ça a été prévu par les services qui se sont évidemment rendus sur place. Est ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 17

AMENAGEMENT ET URBANISME
Enquête publique de déclassement rue Adrien Nordet.
Rapporteur : Mme le Maire

L'implantation de la résidence service sénior, par le groupe Duval Développement Hauts-de-France, sera réalisée sur des emprises communales dont la parcelle AB 29 de 280 m², située 2 rue Adrien Nordet, en alignement des constructions existantes.

Suite au relevé du géomètre et afin de faciliter les aménagements ultérieurs sur cette parcelle, il convient de déclasser le petit tronçon en domaine public, pour une surface de 82 m², en vue de son intégration future dans le domaine privé communal, avant cession.

En amont du déclassement envisagé, il convient de procéder à l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'émettre un avis favorable au principe de déclassement de la partie du domaine public de la parcelle AB 29, située 2 rue Adrien Nordet, pour une superficie de 82 m² ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à organiser, par voie d'arrêté l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du code de la voirie routière ;

3°) de préciser que le Conseil Municipal devra se prononcer sur le déclassement définitif du domaine public communal de l'emprise concernée, à l'issue de l'ensemble des formalités liées à l'enquête publique préalable.

*

Mme MACAREZ - Rapport n°17. Enquête publique de déclassement rue Adrien Nordet. Là on est sur les projets du secteur de la place de la Basilique, nous avons une parcelle qui fait partie du domaine public de la Ville, il faut la basculer dans le domaine privé de la Ville afin de pouvoir la déclasser. Sur ce secteur nous aurons la construction d'une résidence senior pour laquelle le permis de construire a été délivré au mois de juillet et puis par ailleurs nous aurons prochainement sans doute, nous aurons l'occasion d'en parler, ensuite l'aménagement de la place de la Basilique qui prévoit de conserver évidemment le même nombre de places de stationnement qu'aujourd'hui et qui est chiffré à peu près à 200. Ça fait partie du secteur à enjeu dont on parlera très souvent au sein du conseil municipal. Avez-vous des questions ? Monsieur Calon.

M. CALON - Oui, merci. Ce que je ne comprends pas c'est qu'on demande au conseil d'émettre un avis favorable au principe de déclassement et ensuite il y aura une enquête publique et ensuite nous devrons revoter. Pourquoi ne pas attendre le résultat de l'enquête publique puis voter ensuite.

Mme MACAREZ - Moi aussi j'aimerais mieux, mais c'est comme ça. C'est vrai que je partage votre avis, il y a parfois des dossiers qu'on voit une fois, 2 fois, 3 fois, mais on a quelques obligations pour pouvoir le faire. Entre le domaine privé de la Ville, le domaine public, donc on doit passer par cette étape indispensable. Mais c'est vrai que c'est beaucoup de paperasse, je suis d'accord avec vous. Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 4 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 18

ENFANCE JEUNESSE
Accueil de volontaires en service civique pour la Ville de Saint-Quentin.
Rapporteur : Mme le Maire

La Ville met en place, dans le cadre du Plan Jeunesse orienté en direction des 16-25 ans, l'accueil de jeunes volontaires en services civiques.

Saint-Quentin a expérimenté au cours des trois dernières années le dispositif de service civique, dispositif qu'elle souhaite renouveler.

Le dispositif du service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010 et s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans.

Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois au service de la population saint-quentinoise et de l'intérêt général, dans un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la Nation par les services de l'État :

- Solidarité ;
- Santé ;
- Education pour tous ;
- Culture et loisirs ;
- Sports ;
- Environnement
- Mémoire et citoyenneté ;
- Développement international et actions humanitaires ;
- Intervention d'urgence.

Cet engagement représente un volume horaire de 24 heures hebdomadaires et permet le versement d'une indemnité prise en charge par l'État (473,04€), ainsi que d'un soutien complémentaire par la collectivité d'accueil (107,58€), pour un total de 580,62€ mensuels.

La réalisation d'une mission de service civique ouvre le droit à un régime de protection sociale financé par l'État ainsi qu'à la formation.

L'objectif de l'engagement en service civique est de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociétaux et environnementaux qui s'imposent à notre pays et notre société en proposant un cadre d'engagement nouveau permettant aux jeunes de gagner en compétence tout en exerçant une citoyenneté active.

La Ville souhaite accueillir jusqu'à 30 jeunes volontaires pour cette nouvelle année 2020-2021.

Intitulé de la mission	Objectif d'intérêt général	Nombre
Volontaire chargé de la médiation par les pairs en milieu scolaire	Contribuer au mieux-vivre ensemble dans les établissements scolaires et au développement de la citoyenneté en développant le projet de médiation par les pairs	1
Volontaire chargé de la démocratie de proximité	Accompagner les instances consultatives de la Ville dans l'organisation des manifestations et actions favorisant le vivre ensemble	2
Volontaire en charge de la citoyenneté	Accompagner les projets d'éducation à la citoyenneté, aux valeurs de la république et d'accès aux droits	1
Volontaire CITY REPORTER	Réalisation de reportages vidéos permettant de mettre en valeur la jeunesse de Saint-Quentin	2
Volontaire chargé du jeu en famille	Dans le cadre de la ludothèque, favoriser la pratique du jeu en famille	1
Volontaire en charge du numérique et du	Favoriser le développement d'activités liées au numérique au sein des accueils de loisirs de la	1

robo-numérique	Ville	
Volontaire au musée des papillons	Dans le cadre de l'action du musée des papillons, contribuer à rendre accessible à tous l'offre du musée, allant au devant des publics	1
Volontaire URBAN STUDIO	Accompagner les habitants vers une pratique musicale au sein de l'URBAN STUDIO	1
Volontaire à l'école municipale d'Arts Maurice-Quentin de La Tour	Informer le public sur les actions de l'Artistik'Lab et favoriser l'accès de tous les publics à la structure	1
Volontaire à la MANUFACTURE, salle de spectacle	Favoriser l'accès de la MANUFACTURE à tous par l'accompagnement des publics et contribuer à l'action de la salle	1
Volontaire à l'inclusion numérique	Dans le cadre des espaces de solidarité 2.0, apporter conseil et accompagnement à la population.	2
Volontaire en charge de la santé	Dans le cadre des actions de prévention santé, apporter un accompagnement à la population	1
Engagement Citoyen	Permettre à des jeunes repérés par les structures de proximité, et faisant part de leur projet, de s'engager dans un service civique	3
TOTAL		18

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres missions pourront venir compléter le dispositif par la suite.

Conformément aux dispositions de la loi, un tutorat sera mis en place pour chaque jeune. Chaque mission sera rattachée à un tuteur qui aura pour rôle de préparer et accompagner le jeune dans le cadre de son engagement mais également dans la préparation de son projet d'avenir. Une formation civique et citoyenne ainsi qu'une formation au premier secours (PSC1) sera assurée à chaque volontaire.

Au-delà de ses obligations, la Ville souhaite également fournir à chaque jeune un parcours de formation avec des temps de regroupement permettant aux volontaires de développer leur autonomie, leur confiance en eux mais aussi leur employabilité.

Une mission de service civique ne pourra déboucher sur un emploi au sein de la collectivité.

Afin de mettre en œuvre l'engagement de service civique, une Fédération d'éducation populaire se mettra à disposition de la collectivité par le biais d'une convention d'intermédiation.

Ce dispositif d'intermédiation revêt plusieurs avantages :

- L'accompagnement de la Ville dans la présentation des missions ainsi que la diffusion des offres de missions et le recrutement des volontaires ;
- La prise en charge de la contractualisation et des démarches administratives ;
- La prise en charge de la Formation Civique et Citoyenne ;
- Le tutorat général des volontaires ainsi que le soutien aux tuteurs de chaque mission ;

- La mise à disposition d'outils et de documentation afin de favoriser l'accompagnement de chaque jeune ;
- Les relations avec les interlocuteurs du service civique.

Le dispositif d'intermédiation n'a pas de coût pour la collectivité, l'association étant financée par l'État pour la réalisation de sa mission. L'indemnité de 107,58€ versée aux jeunes par la Ville se fera par l'intermédiaire de l'association qui refacture les montants à la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser la Ville à accueillir des jeunes en service civique dans la limite de 30 par an ;

2°) d'autoriser la Ville à utiliser le dispositif d'intermédiation avec une fédération d'éducation populaire ;

3°) d'autoriser Mme le Maire à signer avec cette association les conventions de mise à disposition des volontaires services civiques.

*

Mme MACAREZ - Rapport n°18. Accueil de volontaires en service civique pour la ville de Saint-Quentin. Nous vous proposons d'accueillir des jeunes en service civique sur un certain nombre de mois, pour leur permettre d'avoir une expérience, de pouvoir gagner en confiance, parfois de rechoisir leur parcours entre la voie professionnelle ou la reprise d'études. Des services civiques qui seront accueillis à compter je crois du mois de novembre. Nous avons ouvert la session de recrutement dans les services de la Ville. Avez-vous des questions ? Monsieur Tournay.

M. TOURNAY - Merci Madame le Maire. Le statut de volontaire en service civique est un statut à part entière. Ce ne sont ni des salariés, ni des stagiaires ni des bénévoles. Ce volontaire ne doit en aucun cas se substituer à un salarié et les tâches confiées sont différentes de celles confiées aux salariés de la structure qui accueille. Voilà ce que disent en substance les textes qui régissent les services civiques. En réalité il est fréquent que les missions se transforment en emploi dissimulé et ce pour une raison fort simple : ces services civiques ne servent qu'à colmater les manques de personnel dans le secteur public et le manque de moyens et de financement dans le milieu associatif. Car c'est une main d'œuvre très bon marché. Les structures qui les emploient n'ont qu'à débourser qu'une centaine d'euros. Je vous invite à lire le rapport parlementaire de Jacques-Bernard MAGNER qui est assez éclairant sur le sujet. Alors qu'en est-il des postes proposés par la Ville ? Je vais prendre 2 exemples : volontaire chargé du jeu en famille dans le cadre de la ludothèque, favoriser la pratique du jeu en famille. Est-ce que ce n'est pas déjà une mission du personnel municipal de la ludothèque ? Nous savons bien que oui. 2ème exemple volontaire à l'Urban Studio. Il faut accompagner les habitants vers une pratique musicale au sein de l'Urban Studio, là encore il serait intéressant de regarder la fiche de poste du salarié qui est en place et nous verrions que ça fait partie de ses missions. Alors nul besoin de multiplier les exemples pour comprendre que ce sont de vrais emplois, qui vont être pourvus, sauf que ces jeunes seront rémunérés 25% en dessous du SMIC le tout sans aucune cotisation salariale bien entendu, avec 580€ on ne vit pas on survit. Alors vous nous proposez de l'emploi ultra précaire, de l'emploi sous-payé, de l'emploi

déguisé, nous voterons, bien évidemment, contre ce rapport.

Mme MACAREZ -Merci. Madame Dujancourt.

Mme DUJANCOURT - Oui merci. Quelques questions concernant ces contrats. On voudrait savoir quel est l'accès à l'information pour ces volontaires ? Quelle qualification ils vont obtenir à la fin de ce contrat avec la Ville et enfin s'ils auront la possibilité d'avoir une carte pour avoir les transports collectifs, les bus de la ville gratuit pendant le temps de leur contrat. Voilà, merci.

Mme MACAREZ - Très bien.Thomas DUDEBOUT.

M. DUDEBOUT - Oui merci Madame le Maire. Sans vraiment réagir c'est plutôt pour donner un peu des exemples concrets de comment ça fonctionne. Je vais vous parler d'un jeune que je connais bien et qui a eu son engagement au service civique. Il s'appelle Jimmy, si j'en parle c'est parce que sais que je peux en parler. Il s'appelle Jimmy, il est arrivé dans la collectivité donc en octobre de l'an dernier, en service civique à l'Espace Citoyen sur une mission d'accompagnement des publics senior, sans savoir exactement si c'était une véritable vocation pour lui, sans spécialement non plus connaître le domaine de l'accompagnement social, sociétal, et j'ai envie de dire profondément humain que demande nos séniors. Puis aujourd'hui Jimmy s'est complètement révélé, c'est quelqu'un d'ailleurs qu'on a un petit peu maintenu dans nos effectifs suite à la crise du COVID parce qu'il a fait preuve de beaucoup d'envie, d'enthousiasme, j'ai envie de dire même de passion. C'est quelqu'un qui s'est transformé en à peine 9 mois et qu'on le veuille ou non, là où certains veulent dire que c'est un travail dissimulé moi je me suis surtout aperçu qu'on avait permis à un jeune de s'épanouir, de trouver certainement un sens à sa vie et aussi de savoir dans quel cadre professionnel il avait envie d'évoluer. Il n'est pas arrivé en tant que professionnel mais aujourd'hui avec les acquis qu'il a, avec la formation aussi qu'il a pu avoir, il a un projet de vie professionnelle et moi je dis que ça doit tous nous honorer des décisions que l'on prend ce soir et son exemple c'est l'exemple des dizaines de jeunes qui ont pu passer par les dispositifs de service civique.

Mme MACAREZ -Merci beaucoup et c'est vrai que c'est un très bel exemple et sa maman nous confiait d'ailleurs que précédemment il ne savait absolument pas ce vers quoi se tourner. Alors pour répondre à la question de Madame Dujancourt. D'abord ce qui est important pour nous c'est la formation des tuteurs, de bien les accueillir, de bien les accompagner, on a aussi eu un changement de structuration autour de l'accompagnement des services civiques parce qu'on veut être à la hauteur de l'accueil. Nous aurons une cérémonie d'accueil des volontaires en service civique. Là aussi on trouve que c'est important d'avoir un moment officiel. Un moment officiel d'arrivée dans la collectivité en présence des cadres de la collectivité et des élus et de rencontre avec l'ensemble des jeunes. Ils auront une formation civique et citoyenne en 2 demi-groupes sur 2 jours ; une formation PSC 1 un jour par demi-groupe également ; une formation aux valeurs de la République et de la laïcité ; et ensuite je pense qu'il y a un accompagnement jusqu'au bout. Alors je vous le dis parce que j'ai la note de la chef de service qui me l'a remis cet après-midi avec les propositions de dates. Vous voyez qu'il y a tout un accompagnement en dehors du lieu d'accueil dans, ça peut être on l'a dit à l'Urban Studio, ça peut être à l'Espace Citoyen mais il y a aussi des moments officiels d'accompagnement de ces jeunes en service civique. Pour nous c'est important, ça fait partie des outils à destination de la jeunesse et j'espère qu'on aura de belles histoires encore cette année, de belles rencontres, avec les jeunes de Saint-Quentin qui peuvent postuler jusqu'au 12 octobre, pour une arrivée chez nous le lundi 16 novembre jusqu'au 15/07/2021. Et concernant les bus je ne saurais pas

vous répondre mais on vous fournira les éléments bien évidemment. On va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 4 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 19

ENSEIGNEMENT
Accueil des Jeunes volontaires Européens - Convention de partenariat avec Europe Direct Hauts de France.
Rapporteur : Mme le Maire

Les écoles labellisées bénéficient d'un projet School +, permettant aux élèves, dès la maternelle, de bénéficier d'une immersion dans la langue anglaise.

Dans le cadre du Programme Corps Européen de Solidarité, la Ville de Saint-Quentin souhaite soutenir ce projet en organisant l'accueil de deux Jeunes Volontaires Européens, parfaitement bilingues, qui auront pour mission :

- d'accompagner les enfants sur les temps de restauration, en pratiquant, avec eux, un anglais courant et d'usage ;

- de proposer, sur les temps périscolaires, des animations supports à la pratique de l'anglais.

Les jeunes européens pourront être mis à disposition de l'Education Nationale sur les temps de classe ainsi qu'aux accueils de loisirs de la Ville les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.

Afin de mener à bien ce projet, la Ville de Saint-Quentin s'est rapprochée d'Europe Direct Hauts de France, association disposant de l'expérience et des agréments permettant l'accueil de volontaires européens.

Ainsi, Europe Direct Hauts de France prendra en charge les modalités d'accueil et de rémunération des jeunes en Corps Européen de Solidarité et organisera, en partenariat avec la Ville, la bonne conduite de leurs missions dans le cadre du programme.

En contrepartie, la Ville met à disposition à titre gratuit un logement meublé pour les deux jeunes en Corps Européen de Solidarité, assure les repas du midi durant leurs interventions ainsi que les titres de transport, et ce pour la durée de la mission, soit 10 mois. Cette action prendra effet à compter du 1er octobre 2020.

Ce partenariat est inscrit dans le cadre d'une convention dont le projet est joint en annexe de cette délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Mme le Maire à signer avec Europe Direct Hauts de France la convention de partenariat ci-annexée, permettant l'accueil de deux jeunes dans le cadre du Corps Européen de Solidarité ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à mettre à disposition, à titre gratuit, un logement meublé à Europe Direct Hauts de France ;

3°) d'autoriser Mme le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

*

Mme MACAREZ -Rapport n°19. Accueil de jeunes cette fois-ci, volontaires européens. Projet qui nous tient beaucoup à cœur avec Françoise JACOB. Vous savez que pour les écoles nous avons monté avec l'Éducation Nationale 2 projets d'école diversion en langues. Une première école dans le quartier Saint-Martin qui est l'école Lavisse et ça fonctionne bien, je crois qu'on est en 3ème année, 4ème voilà on vieillit ! Et à partir de cette année, donc de cette rentrée, l'école Buisson dans le quartier Saint-Jean, près de l'hôpital, qui intègre le dispositif. Dans le cadre de ses projets d'immersion en langue il y a des investissements de l'Éducation Nationale, il y a des investissements de la Ville et on a souhaité accueillir 2 jeunes Européens donc 2 allemandes qui parlent très bien anglais c'est ce qu'on nous a indiqué et qui vont passer du temps avec les enfants de ces 2 écoles. C'est ce qui vous est proposé au travers de cette délibération en conventionnant avec Europe direct, donc c'est le service européen, est ce qu'on souhaite de notre côté c'est que des jeunes Saint-Quentinois puissent avoir la même expérience dans d'autres villes pourquoi pas des villes jumelles de Saint-Quentin puisque ce sont toujours des expériences extrêmement enrichissantes. ? Avez-vous des questions ? Madame Dujancourt.

Mme DUJANCOURT - Oui merci. Vous avez partiellement répondu à l'une de mes questions qui était de savoir si vous alliez travailler en collaboration avec l'Éducation Nationale donc on se réjouit de savoir que c'est le cas et on espère que ce sera productif. On voulait également savoir si ce n'était pas l'occasion de créer des véritables embauches sur le long terme pour permettre aux jeunes Saint-Quentinois d'apprendre les langues étrangères qui, nous le savons, sont indispensables à l'heure actuelle pour être travailleur dans le monde.

Mme MACAREZ - C'est pour cela qu'on défend avec l'Éducation Nationale des projets avec des écoles à profil et sur notre temps, au temps de restauration, temps périscolaire. On a aussi

des interventions, soit d'agents qui peuvent parler d'autres langues, soit d'associations qui viennent animer des moments avec les enfants. Et je peux vous dire, ces 2 jeunes-là auront un titre de transport, parce que là j'ai la réponse. Je peux vous la préciser. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 43 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Délibération 20

POLITIQUE DE LA VILLE
Rénovation du contrat de ville 2015 - 2020 - Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020 - 2022.
Rapporteur : Mme le Maire

Le contrat de ville 2015 – 2020 a fait l'objet d'un contrat cadre signé le 29 juin 2015. La durée des contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022. Ils doivent par conséquent être rénovés via un protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 – 2022.

La feuille de route présentée par le conseil des ministres le 18 juillet 2018 comprend 5 programmes dans les domaines de la sécurité, de l'éducation, de l'emploi, du logement et du lien social. La circulaire du 22 janvier 2019 prévoit la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers au travers de trois axes, à savoir :

la rénovation des contrats de ville et le déploiement du pacte de Dijon,
les modalités de déploiement du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE),
le suivi des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

La communauté d'agglomération du saint-quentinois, détentrice de la compétence en matière de contrat de ville, a délibéré sur la mise en œuvre de ce protocole le 23 septembre 2020.

La ville de Saint-Quentin, signataire et financeur de ce contrat de ville, doit donc également délibérer sur ce protocole d'engagements.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020 - 2022 ci-annexé ;

2°) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cet engagement et à procéder à toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport n°20. Rénovation du contrat de Ville 2015- 2020. Il s'agit de la prolongation des contrats de ville pour 2 années supplémentaires à la demande de l'État. Les contrats de ville seraient prolongés jusqu'en 2022. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame le Maire. Ce qui est marquant à la lecture de ce rapport ce sont les besoins immenses des quartiers et des territoires qui sont présentés ; et ces territoires ont des caractéristiques communes, ce n'est pas que ça mais c'est ce qu'on essaie quand même de mettre en avant et qui vont faire que nous allons recevoir des dotations de l'État. Ces caractéristiques communes c'est une population vieillissante, des revenus très faibles et une concentration de difficultés sociales. Je pense hélas que ça ne se résume pas qu'à ces territoires à Saint-Quentin je pense que ce diagnostic on pourrait le faire à l'échelle de toute la Ville. Et une fois que ce constat est fait les moyens mis en place par l'État semblent bien dérisoires. Et il ne s'agit pas que de subventions mais aussi d'affectation de ces subventions. Et c'est là que la commune de manière globale a son rôle à jouer. Si je reprends les grandes thématiques énoncées dans ce document, on constate aisément, le sens que notre politique aurait dû être menée donc je vais prendre chaque thématique et je vais l'illustrer par un exemple pour être assez parlant : on vous parle de l'habitat, la Ville, la municipalité et l'agglomération ont perdu la main sur le bailleur social qui était Habitat Saint-Quentinois. On nous parle de cadre de vie mais on sait qu'il y a un retard énorme sur la voirie. On nous parle d'accès au service public je le regrette mais la Ville fait bien trop appel à des prestataires privés au lieu d'assurer en interne ses missions, et tout cela ce sont des choix politiques. La 2ème grande thématique ce sont les pratiques sportives et là aussi ce qui est gênant à mon sens c'est que la Ville assume une grande part budgétaire d'entreprises privées de sport de haut niveau ce qui se fait forcément au détriment de l'associatif et c'est un choix politique. Concernant le développement économique, l'emploi, la formation et l'insertion on connaît la situation en termes d'emploi de la Ville et je ne vais pas rentrer dans la démagogie de dire que cela est du fait de la majorité municipale. Ceci étant dit, toujours à mon sens, qu'il n'y aura pas de développement tant que nous n'investirons pas massivement dans les services publics et c'est là aussi un choix politique. Enfin en ce qui concerne la santé, la prévention, je le répète souvent et je le répéterai tant qu'il le faudra, les 3/4 des médecins généralistes à Saint-Quentin ont plus de 55 ans, si rien ne se fait il y aura un problème de désert médical dans 10 ans alors qu'on ne me parle pas de SOS médecins, ils ne sont pas des généralistes qui suivent au long court les patients, il faut comme dans d'autres villes ouvrir le dossier des centres de santé gérées par les municipalités et ça c'est un choix politique. En définitive je ne voterai pas contre ce rapport, il y a globalement des projets, des porteurs de projets qui sont importants. Je n'en reste pas moins critique sur le manque de dotations de l'État et de la politique menée à Saint-Quentin qui nous amène à devoir voter ce type de rapport. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Monsieur CALON.

M. CALON- Sur le tableau concernant l'illettrisme mais obtention du brevet on n'a pas les chiffres 2019. Alors effectivement j'ai été sur le site de l'Éducation Nationale ils n'y sont pas non plus, mais est-ce que vous vous avez moyen de les obtenir par d'autres sources sources telles que le rectorat pour qu'on puisse comparer 2018 et 2019.

Mme MACAREZ – Je pense que dans le temps on les aura, s'ils n'ont pas été indiqués c'est qu'ils n'étaient pas disponibles encore. Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD - Merci. Vous connaissez notre position sur la politique de la Ville, nous trouvons que c'est 3 millions d'euros quand même pour des résultats peu efficaces et que c'est pour acheter la paix sociale. Effectivement résultats peu efficaces, Saint-Quentin : 4 quartiers prioritaires, 2 territoires prioritaires, les revenus médians varient entre 7 100 et 10 000 € par an. Ça c'était en 2015 ; je voulais vous demander en 2020 quel est le revenu médian dans ces quartiers ? Dans la politique de la Ville vous devez aussi faire de la réinsertion par l'emploi, effectivement pour améliorer cette précarité et cette paupérisation, qu'en est-il aujourd'hui ? Sur l'illettrisme, je me suis déjà exprimée, même le Préfet s'en saisit puisque ça devient une priorité dans l'Aisne donc c'est que même si vous faites des choses ce n'est pas suffisant et les résultats ne sont pas là. Quant à la sécurité elle n'est pas là non plus dans les quartiers, on a parlé de zones de non-droit vous vous êtes offusquée en Com d'Agglo mais quand la police ne vient pas, c'est des zones de non-droit. Vous avez même dénoncé des trafics de drogue et tout ça on le sait. Les habitants qui ne sortent plus après 19h parce qu'ils ont peur. Il y a toute une ambiance dans ces quartiers qui ne sont pas à la hauteur de l'investissement financier. Effectivement, c'est des choix politiques, il faut changer de système d'ailleurs économique-politique, réindustrialiser pour redonner de l'emploi à tous et d'ailleurs l'exemple de Jimmy est formidable et c'est vrai que développer peut-être du service civique encore plus, pour redonner le goût à la vie parce que c'est vrai quand on travaille on ne pense pas à faire des bêtises, à boire de la bière et ensuite trouver des sources d'argent pour vivre, donc c'est la drogue, et il y a quand même la drogue à Saint-Quentin. Donc en fait cette politique de la Ville pour nous n'est pas efficace. C'est vrai qu'on est garant de l'argent public : 1€ dépensé doit être utile et là on trouve que c'est un petit peu du gaspillage. Si vous avez des réponses pour les revenus médians ça serait bien de nous les donner et c'est vrai que l'illettrisme, on n'a pas de données.

Mme MACAREZ - Vous êtes contre ce rapport et contre la politique de la ville.

Mme SAILLARD – Bien sûr.

Mme MACAREZ - Vous êtes contre les ateliers d'hygiène alimentaire, vous êtes contre les ateliers parents-enfants, vous êtes contre sans doute les travaux de rénovation énergétique qui en font partie également, vous êtes contre les interventions dans les quartiers globalement. Le contrat de ville c'est une partie, c'est un cadre qui est défini par l'État, c'est une partie des interventions dans les quartiers qui cumulent plus de difficultés, c'est généralement la Ville centre qui accueille des populations plus en difficulté. On est très motivé pour être présent dans ces quartiers, on a de beaux échanges aussi avec les habitants qui parfois ont des trajectoires de vie qui sont des trajectoires de vie difficiles qu'il faut accompagner. Qu'il faut accompagner sur différents plans, alors le contrat de ville c'est une petite partie qui focalise beaucoup l'attention mais finalement comme le disait Olivier TOURNAY c'est pas des montants très importants et je trouve aussi que c'est souvent beaucoup d'énergie de

contractualisation alors qu'à la limite on nous ferait confiance au niveau de la Ville on attribuerait des subventions ou de l'accompagnement à un certain nombre d'acteurs sur le territoire ça irait aussi bien que de partir sur de la paperasserie comme cela. Dans la politique de la ville il y a des éléments qui sont de notre ressort, celui de la Ville. Il y a la présence dans les quartiers des services publics et là je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur TOURNAY, on n'a pas à rougir du travail qui est fait en termes de présence dans les quartiers, on a beaucoup investi ces dernières années et on continue parce que pour nous l'accompagnement de nos populations c'est de pouvoir se croiser, c'est pouvoir se parler, c'est pouvoir se connaître, c'est pouvoir amener des services également. Puis parfois aiguiller si ça ne nous concerne pas exactement. C'est le rôle des centres sociaux ou des maisons de quartier ou des mairies de quartier, on peut les appeler comme on veut, et ces dernières années on a beaucoup investi dans ces lieux qu'on aime beaucoup, qui sont pivots et centraux dans les quartiers. On peut parler de l'investissement au centre social Saint-Martin et je vois Aïssata SOW, quel bel investissement, à chaque fois qu'on va sur des activités dans le centre social c'est plein donc c'est que ça trouve son public et son accompagnement, c'est vrai sur les centres municipaux, c'est vrai sur un autre centre associatif. C'est l'investissement qu'on va avoir dans le Faubourg d'Isle, je veux quand même le dire, on n'avait pas du tout de lieu pour accueillir des associations, une vie de concertation comme le dirait Madame Dujancourt, ça va ouvrir en 2021 dans la rue du Général Leclerc, l'épine dorsale, ça va être accueillant, je souhaite que les gens qui passent par là puissent entrer et ensuite bénéficier d'un certain nombre de services. C'est l'espace citoyen en centre-ville où les habitants sont les bienvenus, avec un masque actuellement, mais ils sont les bienvenus, ils peuvent faire des activités et on continue les activités. C'est le bus France Service, on vient d'obtenir la labellisation et le soutien de l'État. On a fait une proposition pour dire, même si on est en milieu urbain, même si on a des structures de quartier, il y a peut-être encore des personnes qui ne sortent pas de leur logement, de l'habitat vertical, et vers qui il faut aller. Donc on a fait cette proposition qui normalement se fait plutôt en secteur rural. J'espère bien que les services publics autres que ceux de la Ville vont pouvoir s'investir. Donc on est très présents sur le service public et on va continuer comme cela. On peut parler des garderies, la politique des garderies dans les écoles, il n'y en avait quasiment pas, désormais on a entre 10 et 15 garderies qui sont des garderies municipales et au moins une par quartier. Ça aussi c'est important, c'est important pour les familles de ces quartiers-là. C'est un mode d'intervention, c'est bien le mode d'intervention de la municipalité, on est sur notre politique. Et un autre sujet qu'il est évidemment extrêmement important c'est le lieu de vie, le lieu de vie quotidien, le logement. Là-dessus j'espère que l'on va obtenir des financements de l'État et que, en tout cas pour les 2 quartiers qui peuvent y prétendre, le quartier de l'Europe et le quartier du Vermandois on obtiendra des subventions soit à la réhabilitation, soit au réinvestissement dans les logements pour les 6 années qui viennent, c'est extrêmement important pour nous. Il y a le cadre de vie autour : les espaces verts, la voirie, des pistes cyclables, un certain nombre de lieux, donc là il faut des moyens, on pourra intervenir, on essaie de mettre tout ce qu'on peut mais on a aussi des moyens limités et on intervient bien et puis après il y a des pans qui sont plus de la responsabilité de l'État et je pense notamment à celui de l'emploi. Il n'y a pas eu beaucoup de visibilité pour l'emploi dans les quartiers ces dernières années, il faut bien se dire que des gens qui sont parfois éloignés de l'emploi qui ont eu des parcours difficiles, quand on voit la technocratie des dispositifs qui changent tout le temps, ce n'est pas évident. Quand on prend les années qui sont les années de référence de ce contrat de ville c'est le moment où les emplois aidés ont été remis en cause dans les quartiers, où il n'y a pas eu grand-chose derrière et maintenant ça y est, il y a d'autres propositions qui arrivent mais ce n'est quand même pas facile d'avoir des parcours dans ces conditions. Donc là aussi il faut que l'État prenne sa part évidemment sur ces questions qui sont des questions d'emploi. Je trouve en tout cas le contrat de Ville est un espace intéressant,

c'est un espace dans lequel on discute avec les bailleurs, les associations de quartier, la Ville, l'Agglo et l'État et on essaie d'amener des propositions qui seront des propositions utiles à la population des quartiers. Évidemment on préférerait que les moyens soient plus importants et qu'ils puissent encore accompagner les populations qui sont les plus en difficulté. Avec les élus, que ce soit Karim SAÏDI ou Philippe VIGNON on sera mobilisé sur ces questions dans les années qui viennent, sur un sujet complexe c'est vrai ça ne se règle pas facilement mais qui mérite les interventions des pouvoirs publics d'une manière générale. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Je profite que vous ayez abordé le sujet des logements juste pour me renseigner. Allez-vous faire attention à la norme ISO 1401 qui recommande le management environnemental ? Tout ceci pour l'amélioration des performances environnementales qui vous le savez est au cœur de la politique actuelle en France et qui est indispensable pour que la situation sur notre planète s'améliore. C'est entendu, Madame Maître, peut-être un exemple politique de la ville d'expérience parce qu'on peut parler dispositif mais on peut aussi parler des vraies personnes, celles pour lesquelles on est là. Je vous rejoins tout à fait Madame le Maire et merci. Nous avons entendu beaucoup de propos par rapport à cette délibération : qu'il s'agissait de quartier à population vieillissante, de résultats peu efficaces et de mauvaise ambiance dans les quartiers, je voulais apporter un témoignage avec 3 exemples d'actions que j'ai l'honneur de porter en lien avec les équipes des centres sociaux et de la culture. La première : s'engager pour grandir, une action à multiples ramifications qui donne notamment lieu à un engagement solidaire de proximité. Cette action correspond, regroupe plus exactement, 40 jeunes par an qui découvrent, grâce au partenariat que nous avons avec des résidences de personnes âgées de l'hôpital, je salue d'ailleurs Béatrice Berteaux qui nous avait beaucoup aidé à ce moment-là et de l'APEI pour justement intégrer, appréhender, un métier lors d'un stage de 2 semaines. 70% d'entre eux, à l'issue de ces stages ont trouvé une voie, on trouvé soit une formation, soit un métier. Enfin 2 actions dans le domaine culturel : une action vidéo-musée qui concerne des jeunes, des jeunes collégiens, de 10 à 15 ans qui pour la première fois, il s'agissait d'une action menée cette année au mois de juillet, ont découvert les musées. Se les sont appropriés, vous parliez des richesses de la Ville Madame le Maire, ô combien nous avons des musées qui regroupent de véritables richesses dont le musée de beaux-arts Antoine Lécuyer vous le savez qui regroupe une collection extraordinaire de pastels, eh bien ces jeunes se sont appropriés ces collections, ont rédigé un roman photo et ont fait 2 vidéos : une vidéo par musée, le musée des Papillons et le musée des beaux-arts Antoine Lécuyer. Ensuite le fameux dispositif DEMOS, dispositif d'éducation musicale à objectif social qui en est à sa 2ème mouture si je puis dire puisque nous avons eu 90 jeunes qui ont œuvré pendant 3 ans. Parmi ces jeunes beaucoup, certes ils ne connaissent absolument pas l'instrument musical et encore moins la musique, beaucoup ont poursuivi, la moitié d'entre eux et certains se sont découverts une vocation. Le dispositif redémarre le 5 octobre donc pour la 2ème mouture et je salue le partenariat avec le Conseil Départemental à cet égard. Autant d'exemples Madame le Maire, mes chers collègues, qui prouvent que ce sont des actions dont on aurait tort, dont on ne saurait se passer.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup et on peut remercier les jeunes de DEMOS qui sont venus chanter et faire de la musique pendant l'été au pied des immeubles dans les quartiers également. Mme SAILLARD.

Mme SAILLARD – Je voulais revenir parce qu'effectivement tout ce que vous faites je ne le crédite pas, le problème c'est l'efficacité et quand on est femme politique, vous êtes tous conseils municipaux, vous avez une ville à gérer. C'est-à-dire que cette politique est quand

même discriminatoire elle s'adresse aux quartiers c'est vrai que tous les exemples qu'on a eus mais en tant que politique responsable de l'argent public est-ce qu'on pourrait avoir le nombre d'enfants qui vivent dans ces quartiers, le nombre d'enfants qui suivent des cours de musique, qui font les films, voilà ça concerne qui ? Parce que des cas sporadiques comme ça c'est fabuleux, même si vous en sortez qu'un, mais sur quel coût ? Est -ce qu'il n'y aurait pas un autre moyen d'avoir une autre politique pour essayer d'élever tous les enfants de Saint-Quentin ? Parce que cette politique est discriminatoire et moi je trouve qu'elle créée aussi une injustice par rapport aux familles. La classe moyenne de Saint-Quentin qui a du mal à s'en sortir, à cause entre autres d'un impôt élevé et d'une eau très chère et qui n'a pas les mêmes droits que tous ces gens qui sont aussi abandonnés, je suis tout à fait d'accord, mais voilà pourquoi je voterai contre cette politique parce qu'elle est discriminatoire et on doit avoir une vision globale et proposer toutes ces aides à tous les enfants de Saint-Quentin.

Mme MACAREZ - Mais en fait vous montrez encore une fois que vous connaissez très mal la Ville et très mal les dispositifs. On peut parler de tous les services mais n'importe quel enfant, les familles quand elles arrivent à Saint-Quentin, vous me laissez parler s'il vous plaît Mme Saillard, un peu de correction. Les familles qui arrivent sur Saint-Quentin et qui ont vécu dans d'autres villes disent toujours ici c'est formidable, c'est incroyable tout ce qu'on peut faire en termes d'activités, quasi tout est gratuit. Vous prenez les services culturels, on a sorti une programmation que ce soit au Conservatoire, que ce soit à l'espace Saint-Jacques, ce soit dans les musées formidable pour toutes les vacances. Vous prenez les animations d'été, vous prenez le sport dans les quartiers c'est ouvert à tous. Prenez les centres sociaux il n'y a pas de discrimination particulière, vous prenez les centres de loisirs. Franchement je mets au défi une famille Saint-Quentinoise, souvent on me dit « on n'arrive pas à tout faire, il y a trop de propositions » ; après il faut les faire connaître. Mais ce que vous dites est tout à fait réducteur et je peux vous dire qu'on est investi et investi pour tous les enfants de Saint-Quentin tant pour les quartiers. On va passer au vote. Oui Monsieur Jan. Et c'est la dernière intervention.

M. JAN – Toute petite intervention. Vu qu'on est dans la jeunesse et dans les enfants alors j'entends tous les projets qui sont menés, je n'y ai pas d'opposition, par contre il y a quelque chose que je ne comprends pas c'est l'obstination à maintenir une dotation scolaire aussi basse sur Saint-Quentin. C'est une dotation qui est la même depuis 1995 qui est d'une vingtaine d'euros, qui est une des plus basses du département, qui handicape les enseignants dans les écoles et qui handicape les élèves donc aussi par le même fait. Je ne comprends pas cette obstination, ces 20€ ont un coût pour les 5 000 élèves 100 000 €, la doubler cela ferait 100 000 € comme vous le disiez tout à l'heure vous avez donné plus aux entreprises pour les accompagner durant la période qui vient de passer donc je ne comprends pas le discours qui est mené, qui est tenu là et la différence avec les actes en matière de dotation scolaire.

Mme MACAREZ - Mais vous faites une fixette sur la dotation scolaire cela fait plusieurs années que vous faites une fixette sur la dotation scolaire mais ce n'est pas ça le chiffre. Le chiffre c'est 2 000€ par enfant au total. Un enfant scolarisé à Saint-Quentin on y consacre 2 000€ par enfant ; 13 millions d'euros ; c'est ça le chiffre. Vous êtes réducteur sur un petit machin d'un petit bidule du petit bazar. 13 millions d'euros, 2 000€ par enfant au total et vous, vous faites exprès à chaque fois de faire cette lecture-là qui est fausse. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 3 voix contre et 4 absentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 21

PERSONNEL
Modification du tableau des effectifs.
Rapporteur : Mme le Maire

Au regard de l'évolution des besoins des services, il conviendrait de créer un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ -Rapport n°21. Modification du tableau des effectifs. Il convient de créer un poste de rédacteur principal de 2nde classe à temps complet et il s'agira en fait de la personne qui va être notre chargé de mission jeunesse en charge des services civiques et aussi de notre projet de maison de la jeunesse. Est ce qu'il y a des questions ? Non. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 43 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 22

ADMINISTRATION GENERALE
Avenant n°3 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.
Rapporteur : Mme le Maire

Afin de structurer la mise en commun des moyens, la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ont conclu une convention relative à la mise à disposition partielle d'agents.

L'avenant n°3 ci-annexé modifie l'article 1 en prévoyant une mise à disposition partielle du Directeur du développement des ressources humaines au profit de la Ville de Saint-Quentin.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°22. Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'agents entre la ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération. Il s'agit de la mutualisation. Nous avons régulièrement des adaptations, nous en aurons dans le futur également et là il est proposé de mettre à disposition de la ville de Saint-Quentin le DRH de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 50%. Avez-vous des questions ? Oui Monsieur CALON.

M. CALON - Merci Madame le Maire est-ce que cette mise à disposition du Directeur des ressources humaines de l'Agglomération pour la ville de Saint-Quentin se fait aussi pour les autres communes ? Est-ce que les autres communes ont les mêmes possibilités ? Nous craignons là que ce soit une façon d'accentuer les inégalités entre les grandes et les petites communes de l'agglomération.

Mme MACAREZ- En fait c'est selon leur choix. On mutualise si on a envie, on fait de la convention de prestation si on en a envie. Généralement les communes ne sont pas tellement demandeuses, elles préfèrent avoir leurs propres services mais c'est des sujets qui sont ouverts ; c'est une matière vivante donc si on avait un Maire qui venait vers nous pour nous dire « voilà j'aimerais bien que l'on travaille en commun sur ce sujet » on pourrait tout à fait le faire, rien n'est interdit. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 43 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 23

CONSEIL MUNICIPAL
Ouvertures dérogatoires des commerces 2021.
Rapporteur : Mme le Maire

La loi du 7 août 2015 (dite loi NOTRE) a sensiblement modifié le régime des ouvertures dérogatoires du dimanche et prévoit que ce sont désormais 12 dimanches, par secteur d'activité, qui peuvent être accordés pour 2021 à titre dérogatoire, à condition que le nombre et la liste en soit arrêtés avant le 31 décembre 2020, conformément au nouvel article L 3132-26 du Code du Travail.

Les nouvelles dispositions prévoient également une consultation du Conseil Municipal et de l'établissement public compétent en matière économique auquel la commune adhère.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à permettre l'ouverture des commerces de détails situés sur le territoire communal pour l'année 2021 selon la liste suivante :

Pour les commerces de détail non alimentaires (et alimentaires en ouverture sur la journée) :

10 et 17 janvier
11 avril
27 juin
4 juillet
5 septembre
21 et 28 novembre
5, 12, 19 et 26 décembre

Pour les concessionnaires automobiles :

10 et 17 janvier
7 et 14 mars
4 et 18 avril

16 mai
6, 13 et 27 juin
12 septembre
10 octobre

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe d'ouvertures dérogatoires le dimanche ;

2°) autoriser Madame le Maire à effectuer toutes formalités en résultant, pour l'année 2021 selon la liste détaillée au présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport n°23. Ouverture dérogatoire des commerces pour l'année 2021. Je vais passer la parole à Mélanie MASSOT.

Mme MASSOT - Oui merci Mme le Maire. Effectivement il est très important pour nous de maintenir les ouvertures du dimanche. Pour rappel depuis 2016 et la loi Notre on est passé de 5 à 12 dimanches ouverts par an. Je pense qu'il est très important pour les clients qui consomment sur Saint-Quentin, chez nos commerçants et ceux qui travaillent la semaine d'acheter ce qu'ils ont besoin en centre-ville et non sur les plateformes numériques comme ils ont pu faire du fond de leur canapé pendant la période de COVID et je pense qu'il est essentiel aujourd'hui pour les commerçants que ce soit maintenu et qu'on en fasse réellement la promotion. Ils viennent de subir une période compliquée de COVID, les salariés ont eu aussi beaucoup de chômage partiel et les patrons ont eu aussi des charges à payer malgré tout, donc encore plus aujourd'hui ces ouvertures dérogatoires du dimanche sont très très importantes.

Mme MACAREZ- Merci. Monsieur Jan.

M. JAN – Je vais intervenir forcément dans le sens complètement opposé à celui de Madame Massot. Pour moi nul besoin d'être économiste pour savoir que les consommateurs au pouvoir d'achat sans cesse entamé, ne dépenseront pas plus dans le mois parce que les commerces seront ouverts dimanche. Pas besoin non plus d'être économiste pour prévoir que les patrons ne créeront pas d'emploi mais répartiront le temps de travail des salariés au mépris encore davantage de leur vie privée. Prenez l'exemple actuel d'Auchan qui peut bénéficier de toutes ces ouvertures du dimanche et supprime 1500 emplois en France. Les objectifs sont bien d'exacerber la concurrence au profit des plus grands groupes, ce que vous dépeignez c'est pour les petits commerçants locaux sauf que ce sont les plus grands comptes qui en bénéficient au dépend de la vie de quartiers. De banaliser dans le commerce et dans l'ensemble de l'activité économique le travail du dimanche afin de comprimer encore les conditions de travail et de rémunération. La population comprend parfaitement que l'ouverture des commerces du dimanche n'amène aucun pouvoir d'achat supplémentaire et donc aucun développement économique et aucun emploi. Dès lors qu'ils ou leurs proches sont concernés, les travailleurs n'acceptent pas pour eux-mêmes de travailler le dimanche dans les activités non nécessaires à la société et encore moins sans compensation. Nous voterons donc contre ce rapport.

Mme MACAREZ- Madame Dujancourt.

Mme DUJANCOURT - Merci Madame le Maire. Nous sommes d'accord avec le fait de lutter contre l'achat en ligne qui nous prive d'un lien social. Cependant nous sommes également contre le travail le dimanche parce qu'on ne va pas nier que c'est quand même un outil de domination de l'employeur sur l'employé et que c'est majoritairement les personnes avec des revenus modestes qui travaillent le dimanche pour pouvoir combler la fin du mois. Nous voterons donc contre le travail le dimanche.

Mme MACAREZ - On a ici un certain nombre d'acteurs économiques, petits commerçants d'ailleurs et eux ils savent bien comme Mélanie Massot l'a exprimé que s'ils n'ouvrent pas le dimanche, c'est des pertes d'achat, je veux dire le consommateur ne se pose pas la question, quand il est dans son canapé si c'est immédiat, c'est immédiat. Ils peuvent vous faire toutes les enquêtes déclaratives sur le fait que non, on vient bien dans le commerce de proximité si ce n'est pas ouvert on ne fait pas l'effort bien évidemment. Mme Saillard.

Mme SAILLARD - Oui merci. Effectivement nous déplorons le travail le dimanche qui devrait être réservé à la famille, et Dieu sait si la famille est importante en cette période difficile, mais c'est vrai qu'il faut être réaliste et faire face à la concurrence déloyale des grandes surfaces que vous avez quand même cautionné donc évidemment nous voterons pour ces ouvertures parce que le petit commerce doit être présent pour faire face justement à cette concurrence des grandes surfaces qui sont ouvertes ou alors il faudrait interdire aux grandes surfaces d'ouvrir le dimanche.

Mme MACAREZ- Alors le numérique continuera à travailler, vous pouvez faire « clic » sur votre tablette le dimanche. Mélanie Massot.

Mme MASSOT - Je pense que vraiment tous ces dimanches qui sont notifiés sont quand même en complémentarité des animations qu'on met en place à Saint-Quentin. Ça permet justement aussi aux familles d'en profiter et ils viennent en centre-ville. Je pense que ne comparez pas les grandes surfaces et les commerçants indépendants aujourd'hui ; ils n'ont pas les reins solides de la même manière. Aujourd'hui qu'on puisse ouvrir le dimanche encore plus qu'avant, je crois que c'est vraiment important pour nos commerçants de centre-ville mais aussi des quartiers. Ils ont quand même des charges à payer, ils ont été fermé pendant plusieurs semaines vous êtes quand-même bien au courant je pense ; et franchement je trouve ça vraiment déplorable d'entendre ces paroles-là.

Mme MACAREZ -Chacun a pu s'exprimer, on passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 4 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 24

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu du Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.
Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal.

*

Mme MACAREZ – Rapport n° 24. Il s'agit du compte rendu du conseil municipal des opérations effectuées dans le cadre de ma délégation. Avez-vous des questions à ce sujet ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 7 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Alors j'ai reçu des questions orales donc je vais toutes les passer mais je voulais simplement rappeler, c'est parce qu'on est sur une période transitoire, qu'au règlement intérieur normalement c'est 2 questions orales par groupe. Mais aujourd'hui je vais vous laisser poser les questions que vous nous avez adressées. M. Anette.

M. ANETTE - Oui Madame merci beaucoup. Effectivement j'ai bien noté ce que vous venez de nous dire et ça sera toujours une information intéressante pour la prochaine fois parce qu'effectivement c'est une information qu'on n'avait pas. Je vais être très rapide. Je vais faire une première question orale effectivement sur la sécurité au quartier des Aviateurs, je souhaite vous faire la lecture de plusieurs témoignages qui m'ont été confiés par des habitants du quartier des Aviateurs : « Dans certains blocs les nuisances sont monnaie courante : nuisances sonores, incivilités dans les parties communes, bagarres, violences en tout genre. A cela s'ajoute surtout le week-end des consommations et trafics de stupéfiants sur la voie publique, au pied des blocs. Des pétitions et plaintes ont déjà été déposées à l'endroit des CIL. » Selon

les habitants la police n'est pas suffisamment présente. Madame le Maire au dernier conseil communautaire vous nous avez donné des éléments de réponse en évoquant une intervention policière. C'est une bonne chose, nous le notons positivement, mais pour la continuité, quelles mesures allez-vous prendre pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitants du quartier des Aviateurs ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ – C'est effectivement un sujet important. On a des réunions de coordination et je crois que la prochaine est demain ou après-demain avec le commissaire sur les points problématiques dans la Ville. C'est une matière vivante, la sécurité en permanence, donc effectivement on prend bonne note de ces éléments-là. Je voulais aussi vous dire, vous pouvez indiquer aux personnes que vous connaissez si elles ont besoin d'être en contact avec nous, même confidentiellement bien entendu, pas de difficulté Frédéric Grzeziczak peut les rencontrer. Et si cela durait on peut aussi demander une audience à Madame le Sous-Préfet et évoquer le sujet, donc bien sûr à disposition et comme le souhaitent les habitants puisqu'on est aussi dans l'esprit de la confidentialité bien entendu, mais vous pouvez leur adresser cette réponse, donc tout à fait à disposition pour échanger sur ce sujet, même à la fin du conseil si vous le souhaitez. Merci. 2ème question.

M. ANETTE - Merci beaucoup pour vos réponses. Ma 2ème intervention c'était sur le protoxyde d'azote, on parle beaucoup du protocole d'azote, je ne vais pas rappeler ici ses effets néfastes sur la santé, c'est inutile, on en est tous conscients. Nous avons eu lecture de la correspondance que vous avez eue cet été avec un de nos collègues à ce sujet ; il y a des inexactitudes là-dedans, il n'y a pas que dans le centre-ville qu'il y a du protoxyde d'azote, il y en a partout à Saint-Quentin et d'ailleurs je vous le prouve immédiatement, voilà, ça c'est ce que je ramasse dans les rues du quartier Saint-Martin dans lequel je réside, alors vous voyez cela, devant le collège Jean Moulin. J'ose espérer que les enfants qui vont au collège Jean Moulin ne voient, ne sont pas confrontés à ça. Je range tout ça parce que ce n'est pas très joli. Le 19 décembre 2019 vous avez pris un arrêté municipal interdisant la vente aux mineurs de ces fameuses petites capsules que je viens de vous montrer. Quels moyens concrets ont-ils été alloués à l'application de cet arrêté ? Avez-vous suggéré aux maires des autres communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de prendre des arrêtés équivalents et je pense notamment pour des raisons évidentes aux communes de Gauchy, de Harly, de Fayet où sont présents les grands centres commerciaux ? Quelles mesures supplémentaires allez-vous prendre Madame le Maire pour pallier au mésusage du protoxyde d'azote à Saint-Quentin ? Je vous remercie beaucoup.

Mme MACAREZ - Je vais laisser Béatrice BERTEAUX répondre sachant que c'est une vraie difficulté. C'est une difficulté nationale, il y a un phénomène de mode, c'est une drogue, si on peut appeler ça une drogue qui est utilisée par la jeunesse aujourd'hui qui trouve ça fun d'utiliser le protoxyde d'azote alors que c'est dangereux. On va vous indiquer ce qui est mis en place, en complément là aussi de l'État. Ce n'est jamais des sujets faciles les questions de drogue ou d'usage. Alors ce n'est pas nous qui mettons les cartouches je vous rassure tout de suite et je vais vous dire que les agents de la propreté ne rigolent pas à les ramasser. Puisque on a ramassé depuis début août 2 224 cartouches donc j'ai fréquemment des échanges avec les agents de la propreté, on en discute très régulièrement, ce n'est pas très drôle. D'ailleurs c'est comme les masques je ne comprendrais jamais pourquoi est-ce qu'on jette son masque par terre, si on est venu avec, est-ce qu'on ne peut pas le mettre dans la poche plutôt que de le mettre sur la voie publique, c'est sale et je ne sais pas pourquoi est-ce que les agents de la Ville auraient à ramasser tout cela. Mais je vais demander à Béatrice BERTEAUX de vous préciser un certain nombre de choses.

Mme BERTEAUX – Merci Madame le Maire. Oui effectivement suite à l'arrêté et aux différentes actions qui ont été mises en place sur la Ville depuis donc fin 2019, il faut savoir que le courrier qui a été adressé donc pour cette interdiction de vente aux mineurs a été reformulé au niveau des commerçants en août 2020 et depuis il y a une campagne de communication qui a été faite. Alors il ne faut pas se tromper par rapport au mésusage du protoxyde d'azote, c'est effectivement une conduite addictive qu'il faut et sur lequel on s'est priorisé au niveau de la Ville. On a organisé avec mon collègue Freddy GRZEZICZAK une réunion avec l'ensemble des acteurs. L'ARS qui soutient la politique au niveau des addictions a aussi préconisé, mais qu'on puisse avoir un focus sur le protoxyde d'azote mais une action commune sur l'ensemble des addictions parce que ça fait partie là aussi d'une problématique qui existe et pas uniquement pour le protoxyde d'azote, mais j'en conviens c'est une problématique locale à résoudre actuellement. Donc nous avons formulé en lien avec les ANPAA puisqu'avec nos acteurs locaux nous avons la possibilité de mettre en place des actions et donc un plan de sensibilisation auprès donc déjà de nos agents, à peu près 50 agents va avoir lieu le 8 octobre donc au palais de Fervaques, qui va permettre là aussi d'avoir une action pour avoir les bons mots, savoir comment s'exprimer parce qu'il faut pas se louper aussi auprès de la population et de la jeunesse pour connaître les mésusages et les méfaits de l'utilisation du protoxyde d'azote ; une campagne de sensibilisation est en cours aussi dans le cadre d'un projet en lien avec l'ARS auprès du monde associatif qui intervient auprès des différents jeunes. pour là aussi sensibiliser, et l'ensemble de mes collègues élus dans la mesure de leurs interventions au niveau des assemblées générales de ces associations auront aussi un discours commun par rapport au mésusage et l'utilisation du protoxyde d'azote. On essaye là encore dans le cadre d'une politique commune d'avoir une action et enfin dans le cadre du futur contrat local de santé que l'on va mettre en place, une place prépondérante dans le cadre de la santé des jeunes et sur la prise en charge des addictions et donc je vais m'y atteler avec mes différents collègues, sur les 5 ans à venir, à avoir une politique à ce niveau.

Mme MACAREZ - Ça va demander un effort continu, ça ne se règle jamais en une seconde ; et on a beau avoir pris un arrêté d'interdiction de la vente aux mineurs, on l'a rappelé aux commerçants, parce qu'on a réécrit à chaque commerçant et on peut tout à fait penser que c'est pas non plus chez les commerçants de proximité que ça s'achète mais peut-être également sur internet d'où tous les problèmes et peut-être le dimanche aussi d'ailleurs mais c'est vraiment un problème national, alors c'est inquiétant parce que c'est là où on dose sur le fait d'en parler à partir de quel âge, de ne pas donner envie plus, donc il faut quand même faire attention à qui on dit quoi, comment, et avec quels outils et quels acteurs mais c'est un sujet sur lequel on travaille avec la communauté éducative d'une manière générale. Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD - Ma question est très très rapide : est-il vrai que la mairie prend en charge le loyer du magasin H&M ?

Mme MACAREZ - A votre avis ?

Mme SAILLARD - J'en sais rien. C'est un bruit qui court, une rumeur. Je me dis que c'est quand même dégueulasse par rapport aux petits commerçants.

Mme MACAREZ -C'est là que l'on voit que c'est dommage que vous ne veniez pas à aucune réunion parce que à votre avis est-ce que la ville prend en charge les loyers d'H&M ?

Mme SAILLARD – Dites-nous non.

Mme MACAREZ - Je ne sais pas. Monsieur Tournay, vous en pensez quoi ? Vous voyez la ville prendre en charge le loyer d'H&M ?

M. TOURNAY – Je trouve la question tellement ridicule que je ne comprends pas que l'on puisse la poser.

Mme MACAREZ – Nous ne prenons pas en charge évidemment le loyer d'H&M, sinon Mélanie Massot voudrait peut-être que l'on prenne en charge son loyer comme tous les autres commerçants de la salle. Les bruits qui courent et le café du commerce.

Mme SAILLARD - Écoutez on est là pour ça aussi, pour démentir.

Mme MACAREZ -Madame VITOUX.

Mme VITOUX - Bonsoir Madame. Pourquoi le stationnement n'est-il pas gratuit en centre-ville les mercredis et les samedis parce que Cambrai est une ville par exemple qui le fait ? Moi j'aurais une solution éventuellement : le disque bleu parce que vu les commerces qui sont en centre-ville et qui se meurt. Je veux dire les gens en ont marre de payer et ne vont plus au centre-ville. Ils privilégient les zones commerciales parce que malheureusement le stationnement payant ça devient cher et désertifie le centre-ville. Aussi ma deuxième question, pourquoi n'existe-t-il pas un abonnement pour le stationnement pour les gens qui travaillent ainsi que les salariés parce que quelqu'un qui travaille au centre-ville malheureusement qui doit payer un abonnement au parking souterrain je sais que c'est quand même un budget à la fin du mois. Et ma dernière question : est-ce que vous vous payez le stationnement au centre-ville ?

Mme MACAREZ -Oui ça m'arrive ; ça m'arrive très fréquemment place de la Basilique mais vous savez j'utilise la bonne carte, la carte de stationnement Ma Saint-Quentinoise : 4h de stationnement gratuit en centre-ville. Si tous les gens qui bossaient, revenaient sur la place du marché vous n'auriez plus vraiment de rotations pour les véhicules. Alors vous savez on peut faire des réponses simplistes ou alimenter ce type de sujet avec facilité. Faisons le stationnement gratuit, oui pourquoi n'y avons-nous pas pensé ? Faisons le stationnement gratuit. On sait comment ça se passe si le stationnement est gratuit : les véhicules ne bougent pas. C'est humain. Vous êtes résidents, vous ne travaillez pas ce jour-là, la voiture vous ne la bougez pas. Vous êtes salarié d'un commerce, on connaît quand même comment ça se passe, les salariés des commerces fréquemment aussi et les commerçants certains, se garent devant. Si vous n'organisez pas la rotation ça ne peut pas marcher. Et je redis on a un format qui est quand même un très bon format : 4h de stationnement gratuit. Alors on ne passe quand même pas tout ce temps là pour faire ses courses et je dirais même plus. Je peux terminer s'il vous plaît. Place de la liberté, est-ce que c'est loin du centre-ville ? C'est loin du centre-ville ? Rue Michelet, ceinture des boulevards, Champs-Élysées, franchement celui qui veut, il trouve. Moi je pense que c'est important de conserver la rotation et on a vu les expériences qui ont été faites à Compiègne, lisez les articles de presse sur ce qui s'est passé à Compiègne, les gens disent « plus jamais, je ne reviens pas parce que de toute façon j'arrive pas à me garer donc je vais en zone » et les commerçants disent « plus jamais » et le Maire a dit « j'arrête tout ça ». On a un format, vous êtes commerçante, faites la promotion de la carte Ma Saint-quentinoise, 4h de stationnement gratuit et en plus quand les gens utilisent la carte Saint-Quentinoise dans leurs commerces ils ont un petit crédit et ils peuvent décoter après, c'est vraiment, vraiment, un bon système. Ceux qui ne veulent pas l'utiliser il y a toutes les poches de stationnement qui

ne sont pas chères, qui sont gratuites autour et même quand on a le stationnement payant. Comparez avec les autres villes, je rappelle quand même que sur la place du marché il y a une zone qui est en zone longue durée, on peut comparer avec toutes les villes petites ou grandes on est quand même pas mal. Donc globalement on y arrive. Après il faut aussi avoir le courage d'avoir ces discours-là et répondre la facilité « mets-toi juste devant », si la voiture elle ne bouge pas, vous ça vous prive en tant que commerçante. 3 voitures qui se mettent devant votre commerce qui restent toute la journée, votre client quand il arrive, alors vous vous êtes coiffeur, mais je peux vous dire, on peut en parler avec le boulanger, un boulanger il vous dit « si la personne ne peut pas se garer et ressortir, terminé ». Mélanie Massot.

Mme MASSOT - Oui merci Madame le Maire. J'ai l'impression que l'herbe est vraiment plus verte ailleurs pour tout le monde. Je me demande bien est-ce que tout le monde habite à Saint Quentin dans l'opposition ? A un moment donné il faut quand même regarder ce qui se passe ailleurs. Alors effectivement, alors je vais prendre l'exemple de Cambrai, de Compiègne, c'est vrai, mais est-ce que vous êtes allés discuter avec les commerçants là-bas ? Nous on l'a subi ici, on l'a subi lors des changements d'horodateur, et Lise vous en parlera après mais à un moment donné comme disait Madame le Maire on a 3 parkings pour stationner. Au niveau des tarifs vous tapez instantanément si vous voulez « tarif moyen horodateurs France » : on est à 2,04 €, sachez quand même que derrière la place du marché on est quand même à 0,60 centimes de l'heure, lol. Un moment donné, allez voir ailleurs ce qui se passe. Mais moi ça m'agace et d'être commerçant et de porter des discours comme ça, franchement vous donnez vraiment de la négativité tout le temps.

Mme MACAREZ - Je peux montrer, je ne sais pas si on peut encore rediffuser, on a une carte de Saint-Quentin avec les places et franchement on a vraiment tout ce qu'il faut sur place. Laissons aux clients des commerçants la possibilité de venir au plus près de leurs commerces. On va terminer le conseil juste, avant de terminer, non mais il n'y a pas de débat en fait ; question orale c'est une question une réponse, c'est le règlement intérieur. Donc pour terminer ce conseil : sur la crise sanitaire je voulais quand même refaire un point parce que c'est important, c'est important pour l'ensemble des conseillers municipaux de savoir où on en est dans le cadre de la situation. Nous sommes aujourd'hui un taux d'incidence qui est de 46 pour 100 000 habitants, on est dans une situation de vigilance mais qui se situe mieux que le reste de la région puisque les Hauts-de-France sont à un taux de 135 pour 100 000 habitants et en France nous sommes à 99 pour 100 000 habitants. Pour le moment, évidemment il faut faire preuve de responsabilité sur tout ce que l'on entreprend, mais il n'y a pas lieu dans la situation dans laquelle on est d'inquiéter de plus que de mesure. A l'hôpital de Saint-Quentin et je le dis sous le contrôle de Béatrice Berteaux, nous n'avons pas de montées de chiffres et d'arrivées en réanimation ; par contre beaucoup de travail de la médecine de ville, beaucoup de travail du laboratoire aussi qui a fait énormément, là vous voyez les courbes de tests PCR qui a été faits, donc on a eu vraiment pas la semaine dernière, mais la semaine d'avant, une très forte montée, ça y est cela redescend un petit peu sur les tests, avec un peu de positivité qui doit être entre 5 et 6% donc une grande vigilance tout de même, mais pour le moment pas lieu de s'inquiéter en tout cas on n'a pas de cas grave et on tiendra, bien évidemment, au courant la population de l'évolution de la situation, c'est très important. Ce qu'on dit aujourd'hui on peut changer dans 15 jours, on est petit et humble face à cette question et donc avec Béatrice Berteaux et un certain nombre nous coanimons avec l'État des réunions sur la situation sanitaire tous les 15 jours, et nous produisons ensuite un communiqué de presse qui vous permet de redonner les chiffres, qui sont les chiffres d'actualité parce qu'il faut partager des choses qui sont des choses avérées, c'est extrêmement important. Sur les tests qui sont faits par le laboratoire donc nous avons prêté l'Auberge de Jeunesse pour avoir un lieu de collecte qui est un seul lieu de

collecte. Les rendez-vous, puisque ça ne se fait que sur rendez-vous ne peuvent se prendre que sur internet donc ça c'est une situation qui ne nous plaît pas mais des plateformes téléphoniques doivent être ouvertes, dès que nous aurons le numéro nous pourrons le fournir à la population. Si des personnes avaient des difficultés elles peuvent prendre contact avec nous, que ce soit Allô Mairie ou par l'Espace Citoyen. Puis pour terminer je voulais demander à Béatrice Berteaux de nous parler de la campagne de vaccination, pas le vaccin COVID parce que malheureusement il n'existe pas encore, mais c'est un message très important de prévention pour l'ensemble de la population de parler de la vaccination grippale et de ce qui serait de bon usage dans les semaines qui viennent, notamment pour les populations vulnérables, donc de ce qui peut exister sur le territoire. Béatrice Berteaux.

Mme BERTEAUX - Merci Madame le Maire. Oui je pense qu'il est inutile certes de parler de la vaccination de la grippe parce que tout le monde le connaît mais c'est vrai que c'est une problématique parce que peu de personnes se font vacciner, tant au niveau professionnel malheureusement par peur du vaccin suite à l'épisode H1N1, je rappelle que ce vaccin permet quand même d'éviter des hospitalisations et des décès auprès de la population vulnérable et aussi en terme de prévention dans nos EHPAD auprès des résidents en ce qui concerne les soignants, donc c'est une vaccination qui est d'autant plus importante à l'heure actuelle puisque l'épidémie de COVID qui persiste, fragilise la population. Donc pour les plus de 65 ans c'est vrai que cette activation existe et est possible tant au niveau des cabinets médicaux qu'auprès des pharmaciens. Il y a aussi les infirmières libérales qui interviennent. Il faut savoir que la campagne commence le 13 octobre et donc c'est très important d'accentuer là-dessus. On va faire une campagne de communication à ce niveau-là et il existe au niveau de 2 centres sociaux sur Saint-Quentin Neuville et Europe, déjà 2 permanences dans le cadre d'une campagne de vaccination, et avec ma collègue Marie-Laurence Maître on va être obligées de voir pour étendre à l'ensemble des centres sociaux ces possibilités de vaccination où les personnes viennent et se font vacciner gratuitement au sein des centres. Il est très important de passer le message parce qu'on a comme vous le disiez, il n'y a pas de vaccin pour la COVID actuellement en place, donc protégeons l'ensemble de la population et insistons sur la vaccination contre la grippe.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup, message passé, il sera relayé avec précisions dans quelques jours. Merci à tous je vous souhaite une bonne soirée.